



Le jeudi 23 novembre 2023, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 15 novembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

Délibération affichée et
exécutoire le : 27/11/2023

Présents (46) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Charles-Henri BALSAN, M. Eric CHALMAIN, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, M. Maxime GOURRU, M. Gilles CARANTON, Mme Sabine DESMAISON, M. Didier BARACHET, M. Marc FLEURET, Mme Delphine GENESTE, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, M. Didier DUVERGNE, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Jean-Michel FORT, M. Olivier VIGNAU, M. Gilbert BLANC, M. Ludovic RÉAU, Mme Brigitte VOITIER, M. Henri LORY, M. Philippe GUERINEAU, M. François JOLIVET.

Excusé(s) (7) : Mme Christelle PALLEAU. Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, M. Stéphane ZECCHI ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, M. Damien NOEL ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à Mme Christine DAGUET, Mme Pascale BAVOUZET ayant donné procuration à M. Didier DUVERGNE, Mme Martine LACOTTE ayant donné procuration à M. Christian BARON.

13 : Débat d'orientations budgétaires pour 2024

Rapport d'orientations budgétaires pour 2024 – Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole.

Introduction

Le débat d'orientations budgétaires est l'occasion de faire le point sur la situation actuelle de la collectivité et de mettre en perspective les grandes orientations mises en place au profit des habitants de Châteauroux métropole.

Introduit par la loi A.T.R. du 6 février 1992, il est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et L. 5211-36. Il doit être organisé dans les deux mois précédents le vote du budget,

la délibération n'ayant pas de caractère décisionnel.

La loi Notre du 07 août 2017 puis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ont introduit de nouvelles règles quant à la forme et au fond du Débat d'Orientations Budgétaires, qui expliquent l'évolution par rapport aux années précédentes du rapport qui vous est présenté.

Cette étape du cycle budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale en ce qu'il permet d'ancrer l'exercice budgétaire à venir dans un contexte plus large, au plan économique notamment. C'est à cette occasion que sont définies la politique d'investissement et la stratégie financière de la collectivité.

I. Contexte économique

1) International

Dans un climat international marqué par les tensions nées du conflit russo-ukrainien, le rebond vigoureux de l'économie mondiale enregistré après la pandémie de COVID-19 a progressivement laissé place à une forte inflation tirée notamment par les prix de l'énergie et des denrées alimentaires.

Si à ce jour l'économie mondiale semble présenter les signes d'une stabilisation des prix, condition essentielle du retour à une croissance réelle durable, il n'en demeure pas moins que le niveau élevé de l'inflation mesuré depuis 2022 a contribué à fragiliser durement certaines catégories d'opérateurs économiques, au premier rang desquels les ménages.

Perspectives de croissance

Ainsi, et selon les termes des perspectives intermédiaires publiées par l'OCDE en juin dernier, la croissance mondiale du PIB devrait s'établir à 2,7 % en 2023 pour connaître une accélération limitée en 2024 et atteindre 2,9 %. Il convient toutefois de souligner que le rythme attendu de croissance mondiale résulte pour une large part du dynamisme des économies émergentes (Inde en particulier), des pays exportateurs de pétrole et de la Chine.

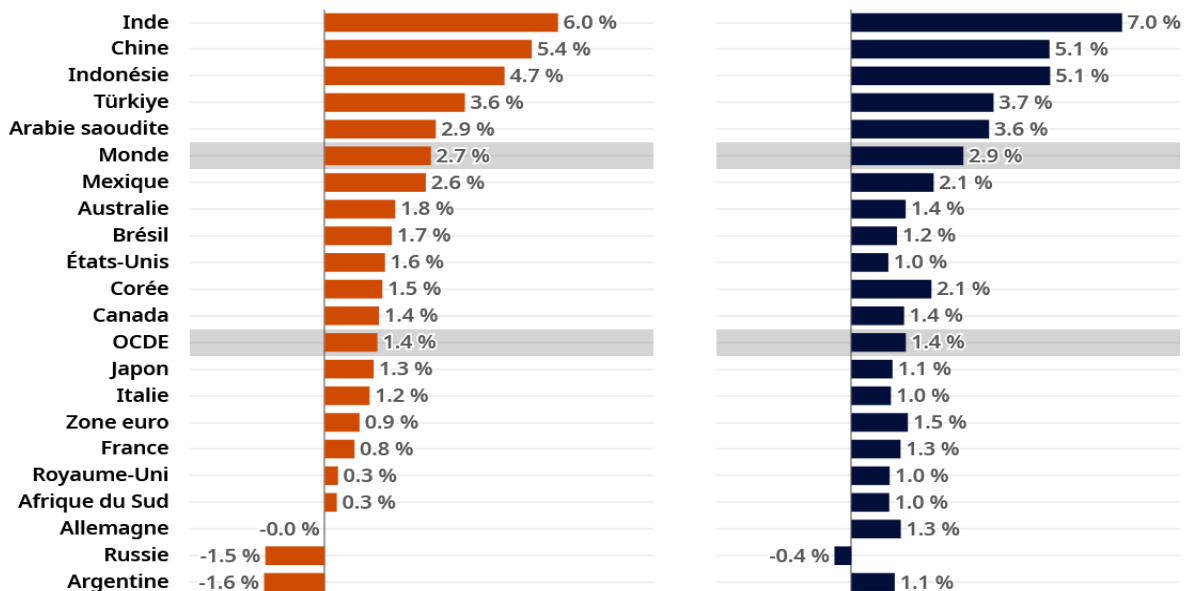
S'agissant plus spécifiquement des économies avancées, en particulier celle de la zone euro, les projections de l'OCDE font état d'un glissement du PIB limité à 0,9 % en 2023 et 1,4 % en 2024.

Le graphique ci-dessous présente les projections de croissance en % du PIB réel des principales économies mondiales en 2023 et 2024.

Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE : projections de croissance du PIB réel pour

2023 et 2024

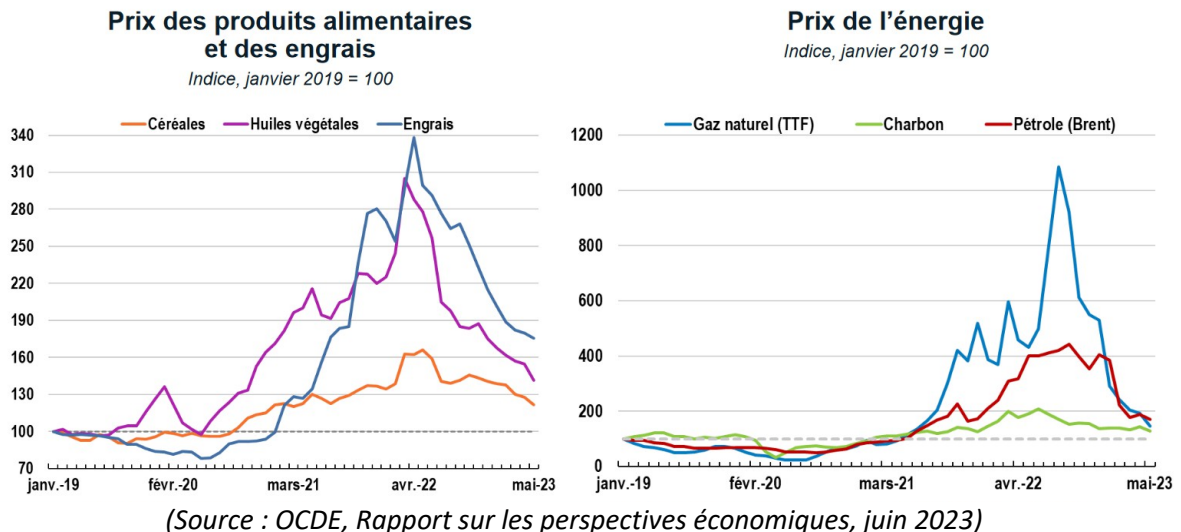
Glissement annuel en pourcentage



(Source : OCDE, Rapport sur les perspectives économiques, juin 2023)

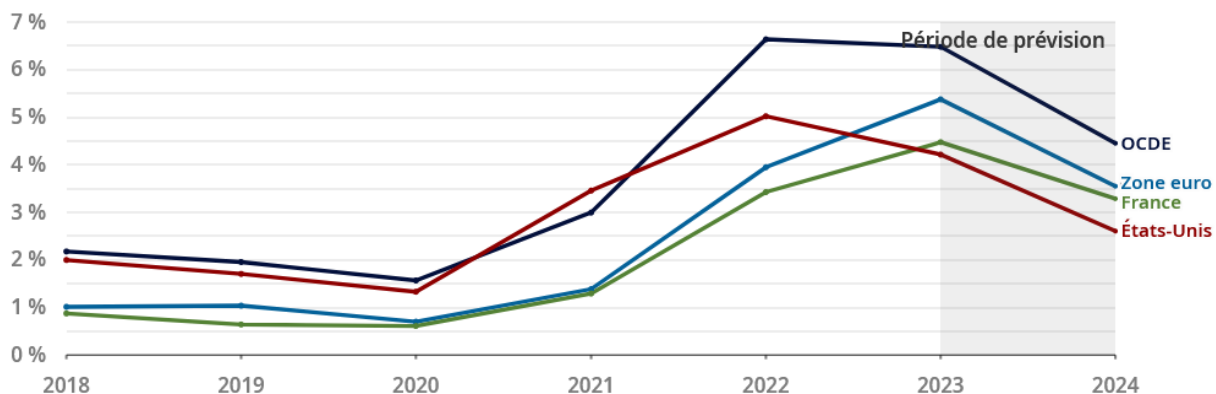
🇫🇷 L'inflation

Si les dernières données relatives à la variation des prix publiées à ce jour traduisent un refroidissement relatif de l'évolution des prix, cette stabilisation intervient à un niveau relativement élevé et masque de grandes disparités par composantes : après l'envolée induite par les risques de rupture d'approvisionnement nées du conflit russo-ukrainien, les prix de l'énergie retrouvent un niveau proche de celui observé avant la crise sanitaire, tandis que les prix des produits alimentaires demeurent particulièrement élevés.



Par ailleurs l'inflation dite « sous-jacente », qui porte sur l'ensemble des matières premières, biens et services hors énergie et denrées alimentaires conserve un rythme soutenu.

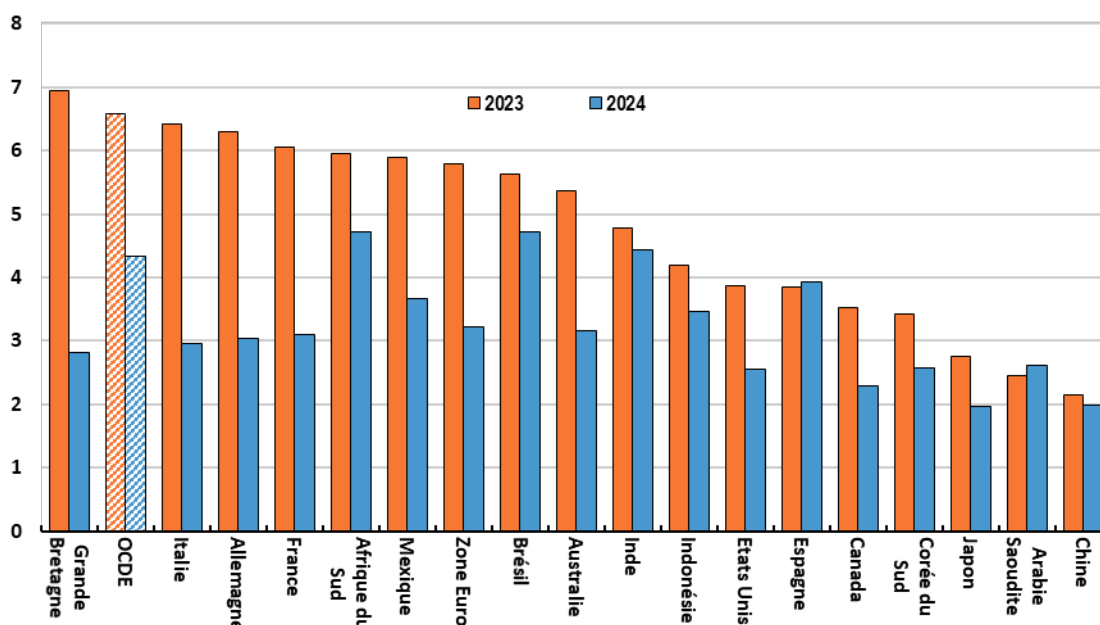
Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE : prévisions d'inflation sous-jacente pour 2023 et 2024



(Source : OCDE, Rapport sur les perspectives économiques, juin 2023)

Pour les économies dites « avancées », l'inflation globale devrait s'établir à 6,6 % pour 2023 pour ralentir à 4,3 % en 2024.

Projections d'inflation des économies du G20 (hors Turquie et Argentine) pour 2023 et 2024



(Source : OCDE, Rapport sur les perspectives économiques, juin 2023)

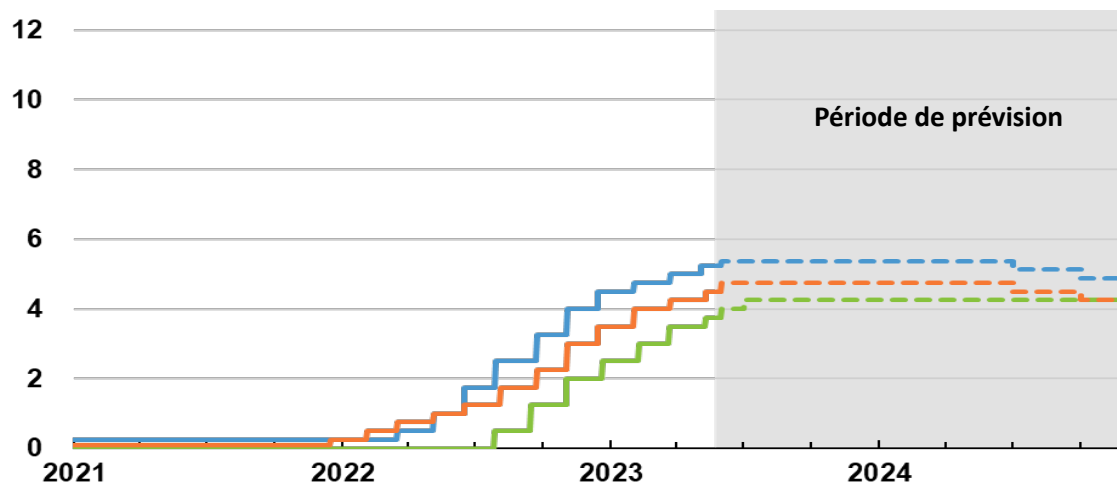
Les taux d'intérêts directeurs

Les années 2022 et 2023 marquent un virage fondamental en matière de politique monétaire : afin de contribuer à la régulation des tensions inflationnistes, les principales banques centrales ont réévalué à la hausse les taux d'intérêts directeurs appliqués à la majeure partie des opérations de refinancement.

À titre indicatif, les taux d'intérêts directeurs pratiqués par la FED sont passés de 0,25 en mai 2022 à 5,25 points en mai 2023 et ceux appliqués par la BCE de 0 à 3,5 points.

Dans une période où le maintien des équilibres macroéconomique cristallise l'attention des banques centrales, le scénario le plus probable demeure le maintien d'une politique monétaire peu accommodante à court et moyen terme.

Évolution des taux d'intérêts directeurs de la Zone Euro, des États Unis et du Royaume Uni

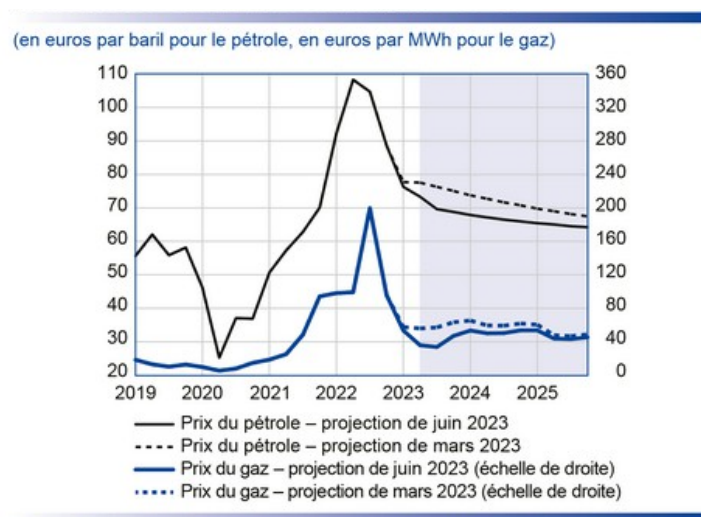


(Source : OCDE, Rapport sur les perspectives économiques, juin 2023)

2) National

Malgré un ralentissement certain, il semblerait que l'économie française parvienne à sortir progressivement de l'inflation sans récession. Cette résilience résulte notamment de l'éloignement du risque de rupture d'approvisionnement et de la normalisation progressive des prix de l'énergie.

Trajectoires attendues des prix du pétrole et du gaz

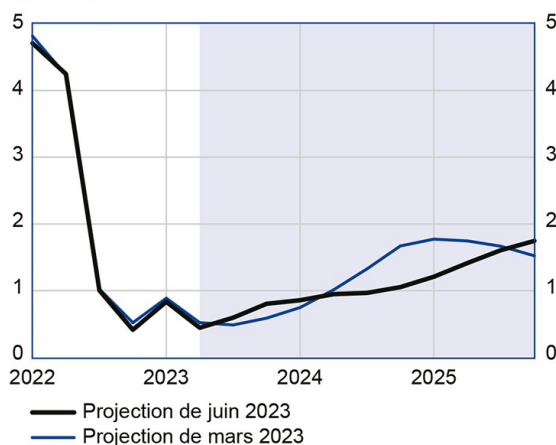


Source : Banque de France – Eurosystem Projections macroéconomiques – Juin 2023

Il convient de souligner, s'agissant de l'économie nationale, que si les tendances sont relativement similaires pour 2023 et 2024, les valeurs attendues de la croissance sont moindres s'agissant des prévisions de la Banque de France (+ 0,7 % du PIB en 2023 et 1,0 % en 2024), par rapport à celles de l'OCDE (+ 0,8 % en 2023 et + 1,4 % en 2024).

Croissance du PIB réel

(glissement annuel en %)

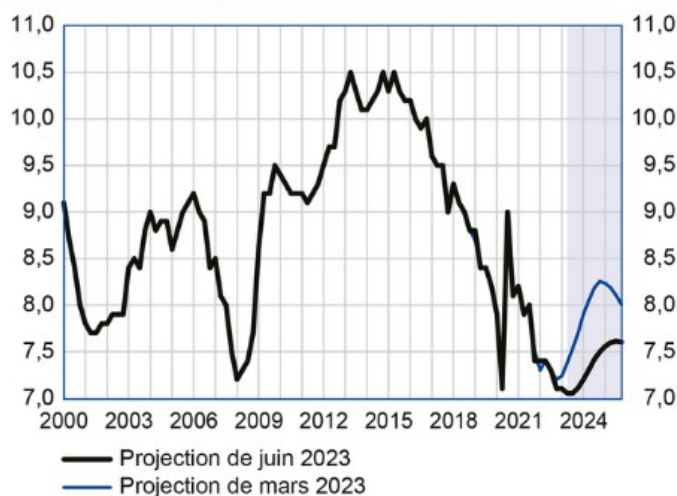


Source : Banque de France – Eurosystem Projections macroéconomiques – Juin 2023

Ces prévisions de croissance modérée permettent de conserver un optimisme relatif s'agissant de l'emploi : après une période de sortie de crise sanitaire caractérisée par un taux de chômage historiquement bas (7,3 % au deuxième trimestre 2022), et malgré le ralentissement observé fin 2022, le marché du travail présente une dynamique plus favorable qu'attendue s'agissant de l'emploi salarié marchand. Le taux de chômage est anticipé à 7,1 % en 2023 et 7,4 % en 2024.

Taux de chômage

(au sens du BIT, en % de la population active, France entière)



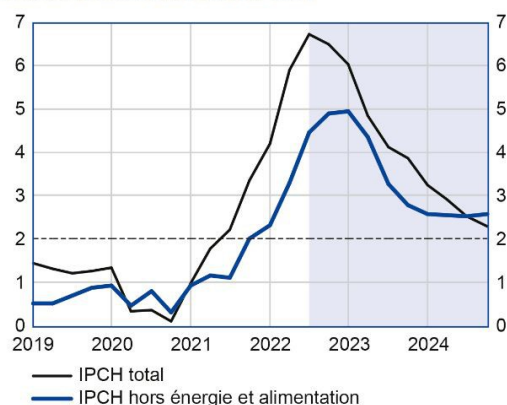
Source : Banque de France – Eurosystem Projections macroéconomiques – Juin 2023

À l'instar des autres systèmes économiques ouverts, la France a enregistré des taux d'inflation significativement élevés : augmentation des coûts d'approvisionnement en énergies à partir de 2021 combinée à une flambée des cours des denrées alimentaires à compter de 2022 ont grevé la croissance réelle du PIB.

Si la situation semble en cours de stabilisation en 2023, avec une inflation prévisionnelle attendue à 5,6 %, le véritable refroidissement est attendu pour 2024 et 2025 avec une cible à 2 %.

Évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)

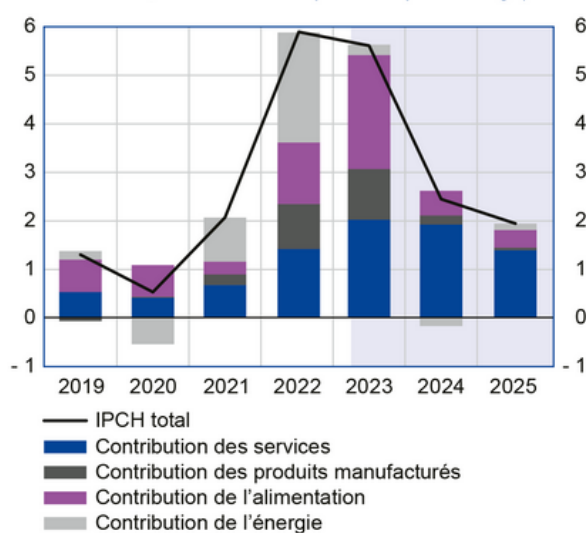


Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleuté.

Il convient de relever que, outre le ralentissement, c'est la structure même de l'inflation qui évolue avec une contribution prédominante des services dans l'inflation attendue à court et moyen terme.

Décomposition de l'IPCH

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'au premier trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

1) Projet de loi de finances 2024 et trajectoire des finances publiques 2023 - 2027

Equilibre économique du PLF 2024

Fortement mobilisées depuis 2020 dans le cadre de la lutte contre l'impact économique de la crise sanitaire, les finances publiques ont depuis été largement impactées par les tensions inflationnistes nées de l'invasion Russe, ainsi que par le financement des mesures prises pour protéger les différents opérateurs économiques des effets de la hausse des prix.

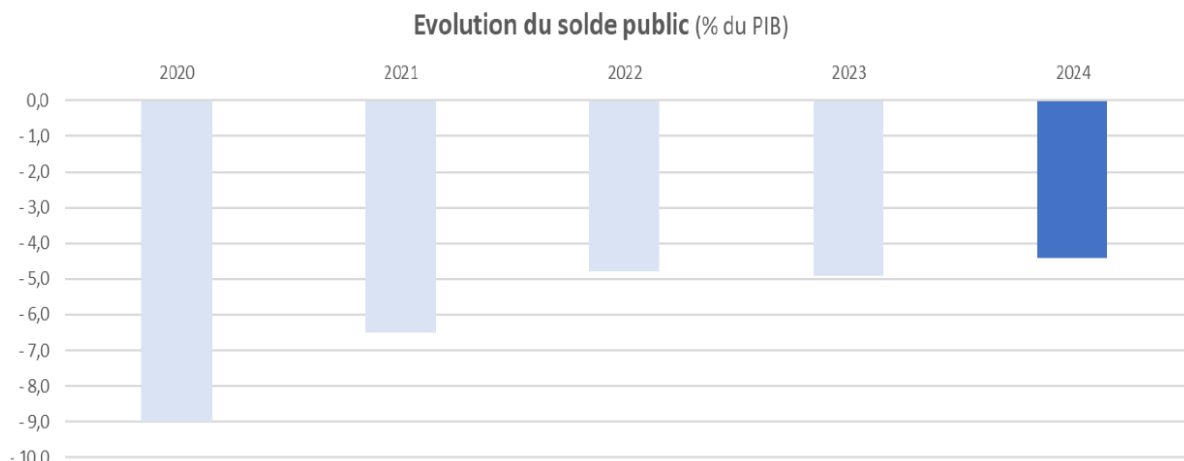
Si les différents mécanismes amortisseurs et boucliers tarifaires ont contribué à juguler le niveau d'inflation, ils ont toutefois pesé sur les équilibres financiers de l'Etat.

Durant ce contexte inédit, les principaux agrégats macroéconomiques ont enregistré des

dégradations significatives. Ainsi la dette publique, qui pesait 97,4 % du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2019, devrait s’établir à 111,8 % en 2023 et 109,7 % à compter de 2024.

Le déficit public, après avoir atteint un niveau inédit de 9,0 % en 2020 puis s’être progressivement réduit pour atteindre 4,8% du PIB en 2022, devrait finalement être contenu à 4,9% en 2023 (contre 5,0% attendus en loi de finances initiale).

L’objectif de déficit fixé par le gouvernement au travers du PLF s’établit à 4,4 % du PIB en 2024.



(Source : PLF 2024)

Le projet de loi de finances 2024 s’inscrit dans un contexte macro-économique et géopolitique qui intègre de nouveaux aléas : au risque majeur de rupture d’approvisionnement en énergie se substitue progressivement l’impact de la transmission du resserrement de la politique monétaire à l’économie réelle.

Il repose sur des hypothèses proches en tendance de celle retenues par les organisations internationales, quoique légèrement plus favorables : une croissance estimée à 1 % en 2023 et attendue à 1,4 % en 2024 doublée d’une inflation qui diminuerait à 2,6 % l’année prochaine.

Après une baisse de 45,4 % en 2022 à 44 % en 2023 sous l’effet notamment des différentes mesures de diminution des impôts payés par les entreprises et les ménages, le taux des prélèvements obligatoires ne devrait pas excéder 44,4 % d’ici à 2027.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde effectif	-4,8	-4,9	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7
Dépense publique (hors crédits d’impôts)	57,7	55,9	55,3	55,0	54,4	53,8
Évolution de la dépense publique en volume (%) *	-1,1	-1,3	0,5	0,8	0,5	0,5
Taux de prélèvements obligatoires	45,4	44,0	44,1	44,4	44,4	44,4
Taux de prélèvements obligatoires corrigé des effets du bouclier tarifaire	45,6	44,4	44,4	44,4	44,4	44,4
Dette au sens de Maastricht	111,8	109,7	109,7	109,6	109,1	108,1
État et organismes divers d’administration centrale						
Solde	-5,2	-5,4	-4,7	-4,3	-4,2	-4,1
Administrations publiques locales						
Solde	0,0	-0,3	-0,3	-0,2	0,2	0,4
Administrations de sécurité sociale						
Solde	0,4	0,7	0,6	0,7	0,9	1,0

* hors crédit d’impôt, hors transferts, à champ constant.

(Source : PLPFP 2023-2027)

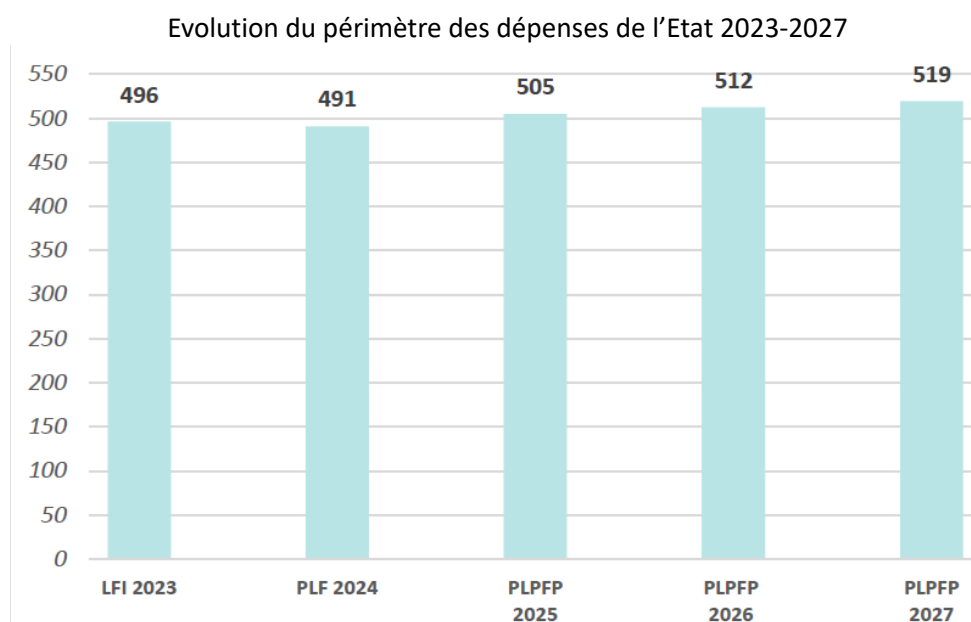
Il convient toutefois de préciser que le niveau attendu du solde effectif figure parmi les points au cœur du débat parlementaire : en première lecture, les sénateurs ont adopté le projet de loi en accélérant l'objectif de réduction des déficits à 3% du PIB dès 2025, contre 3,7 % dans le projet de loi déposé par le gouvernement.

Le Projet de Loi de Programmation des finances publiques 2023-2027

Le PLF 2024 s'inscrit dans le cadre pluriannuel défini par la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2023 à 2027.

A ce titre, le PLF pour 2024 est inscrit dans la trajectoire de rétablissement du solde public défini par le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027. Ce dernier propose un agrégat prospectif d'évaluation et de suivi de la dépense intitulé « Périmètre de la Dépenses de l'Etat » (PDE) qui inclut au-delà du budget général les crédits liés à des dépenses exceptionnelles mais également les prélèvements sur recettes au profit de l'Union européenne et des collectivités territoriales.

A ce stade de la discussion parlementaire, les évolutions attendues du PDE sont les suivantes :



(Source : PLPFP 2023-2027)

Plus spécifiquement s'agissant des collectivités territoriales, le PLPFP 2023-2027 postule une évolution de leurs dépenses inférieures de 0,5 point à la valeur de l'inflation prévisionnelle, sans pour autant comporter à ce stade de dispositif coercitif en cas de non-respect de la trajectoire prédéfinie.

Les concours financiers de l'État aux Collectivités Territoriales

L'État prévoit une progression relative des concours financiers aux collectivités, qui passeraient de 53,12 Md€ en 2023 à 55,97 Md€ en 2026, en augmentation de 5,4 % sur la période considérée, soit + 1,8 % par an en moyenne.

	LFI 2023 ¹	PLF 2024	2025 ³	2026
Prélèvements sur recettes (hors mesures exceptionnelles ²)	43,65 Md€	44,44 Md€	45,20 Md€	45,70 Md€
Crédits du budget général³ (hors mesures exceptionnelles)	4,10 Md€	4,15 Md€	4,15 Md€	4,17 Md€
Total des concours financiers (hors mesures exceptionnelles)	53,12 Md€	54,27 Md€	55,25 Md€	55,97 Md€

¹Données au format 2024

² Hors « filets de sécurité », DSIL exceptionnelle, fonds de reconstruction tempête Alex et dotation exceptionnelle aux régions au titre de la formation professionnelle

³Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

(Source : présentation du PLF 2024)

La DGF

Après la baisse de 11 milliards d'euros enregistrée entre 2015 et 2017, la période d'application de la LPFP 2018-2022 avait vu une stabilisation relative des volumes financiers alloués par l'Etat au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

L'entrée dans une nouvelle phase de programmation des finances publiques ne semble pas comporter de remise en cause de cette stabilité retrouvée.

La DGF s'établirait en progression de 220 M€ répartis entre + 100 M€ de Dotation de Solidarité Rurale (DSR), + 90 M€ de Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS), + 30 M€ de dotation d'intercommunalité.

Le FCTVA

Les crédits alloués au FCTVA sont évalués à 7,1 Md€, en hausse de 404 M€ par rapport à 2023. Cette augmentation des crédits correspond uniquement à la réintégration à l'assiette du fonds des dépenses d'aménagement de terrain qui avaient été exclues lors de la mise en œuvre de l'automatisation du reversement.

La suppression de la CVAE et sa compensation aux collectivités

Pour mémoire, la CVAE a été supprimée pour moitié en 2023, la part restante devant être supprimée en 2024. Il semble que le PLF revienne sur ce dispositif en proposant une suppression étalée jusqu'en 2027 de la fraction restante.

Ce revirement ne devrait toutefois pas impacter directement les collectivités dans la mesure où le dispositif de compensation instauré en 2023 demeurerait inchangé dans ses composantes :

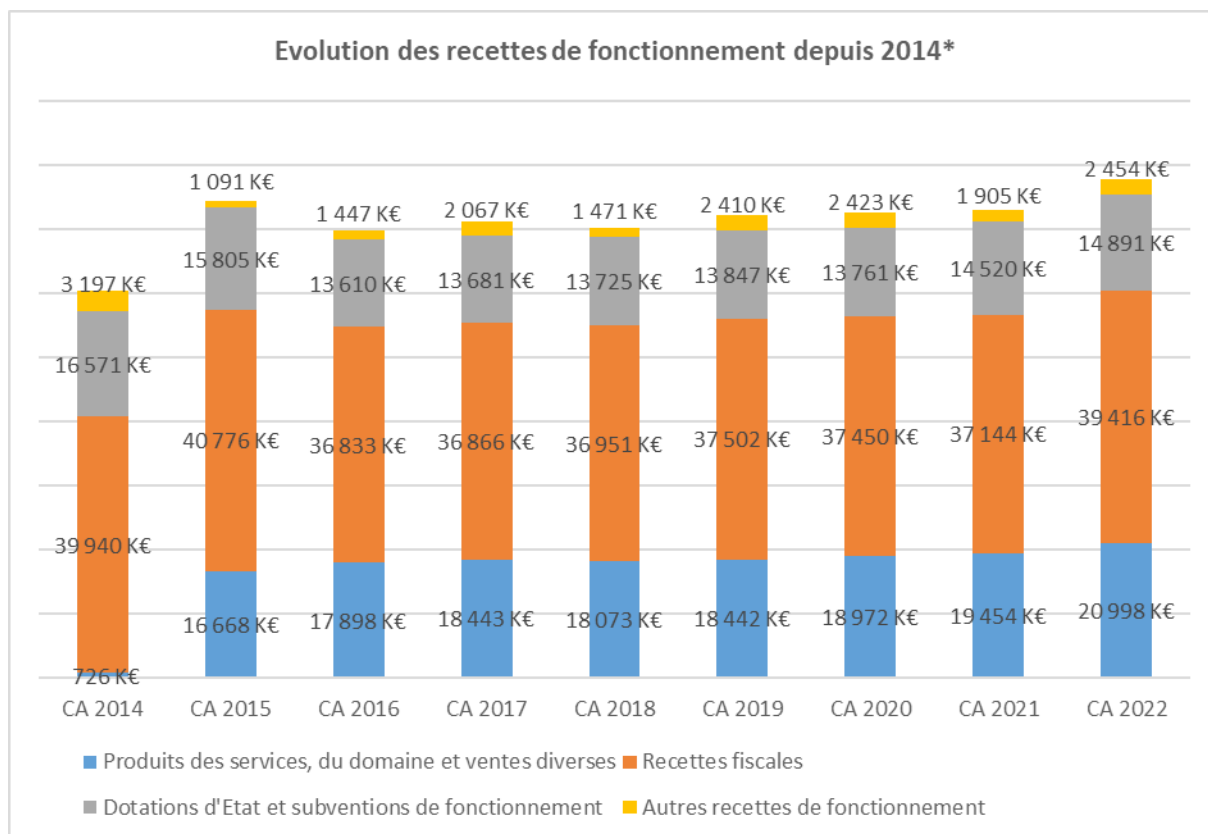
- Une part socle figée égale à la moyenne de la CVAE perçue au titre des années 2020 à 2023
- Une part liée à la dynamique de TVA nationale affectée à un Fonds National d'Attractivité Economique des Territoires (FNAET) répartie entre les territoires en fonction de leur développement

II. Rétrospective

1) Financière

La mutualisation effective de la ville et l'agglomération datant du 1^{er} janvier 2015, 2014 est utilisée comme l'année de référence pour la présentation rétrospective.

a) L'évolution des recettes de fonctionnement



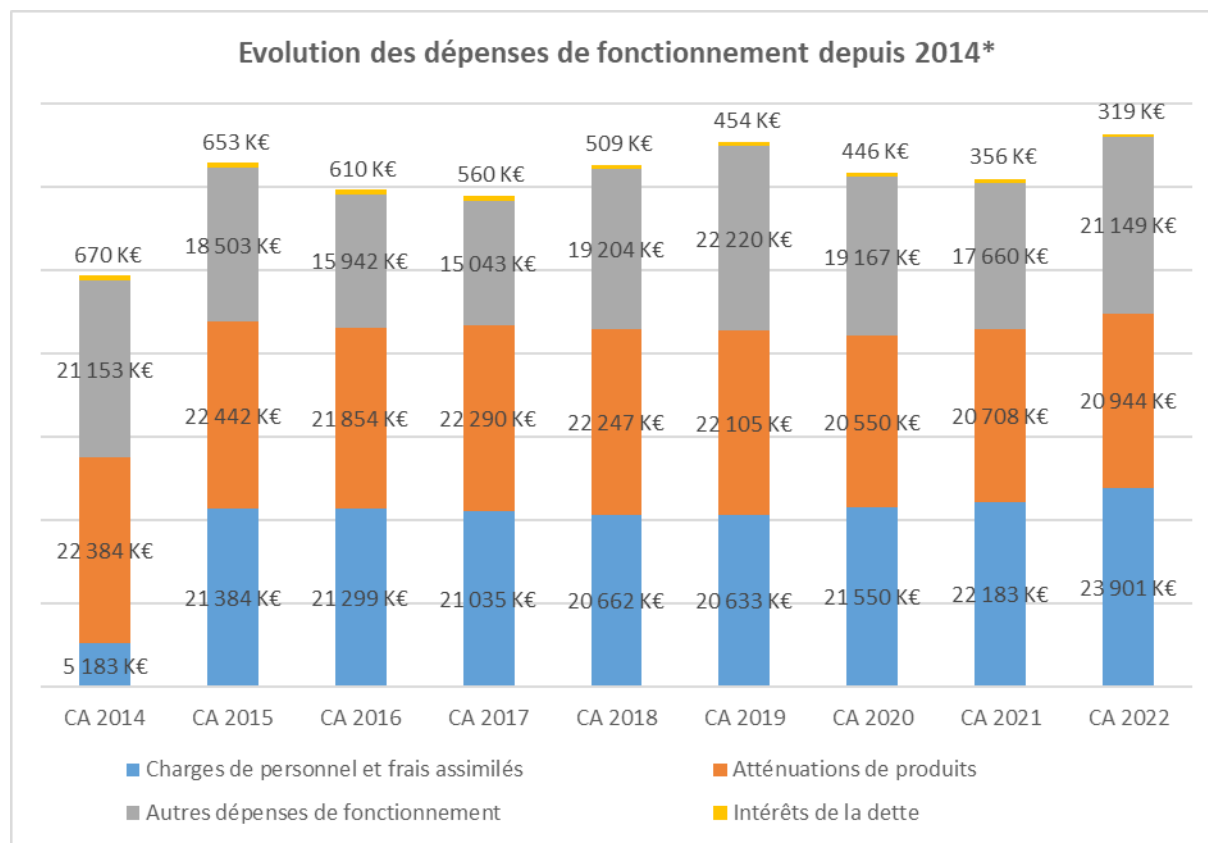
(* masses financières brutes, non retraitées des 652 K€ en 2017 de trop versé par la Ville à l'Agglomération)

Au cours de la période 2014-2020, les recettes fiscales sont restées relativement stables avec 38 M€ en moyenne par an. En 2021, la structure des recettes de fonctionnement évolue notamment sous l'effet de la diminution des impôts de production décidée par le législateur : cette réforme crée un effet de vases communicants entre les produits issus de la fiscalité (- 306 K€) et les dotations de compensation perçues pour pertes de recettes fiscales (+ 567 K€). La progression substantielle enregistrée entre 2021 et 2022 (+ 2,23 M€) résulte pour partie de la dynamique de la fraction de TVA perçue en contrepartie de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais également de l'éligibilité au reversement du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC).

Sur la période considérée, les dotations de l'État et subventions de fonctionnement perçues ont diminué de façon sensible, avec une chute de 2,2 M€ entre 2015 et 2016.

Les produits des services et du domaine qui représentent 25 % en moyenne des recettes de fonctionnement, ont connu une importante croissance entre 2014 et 2015 avec la mutualisation et la mise en place d'un flux financier correspondant au remboursement du coût des services communs par la Ville de Châteauroux, puis en 2021 et 2022 avec la mise en exploitation du complexe aquatique (1,35 M€)

b) L'évolution des dépenses de fonctionnement



(* masses financières brutes, sans retraitement de la subvention transports urbains 2017 versée en 2018)

Sur la période étudiée (2014-2022), l'évolution majeure des dépenses de fonctionnement intervient entre 2014 et 2015 et se rapporte aux charges de personnel (+ 16 M€) du fait de la création de fonctions mutualisées et le transfert, au 1^{er} janvier 2015, d'agents de la Ville de Châteauroux aux services communs de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole. Avec la mutualisation ont été créés quinze directions et services communs.

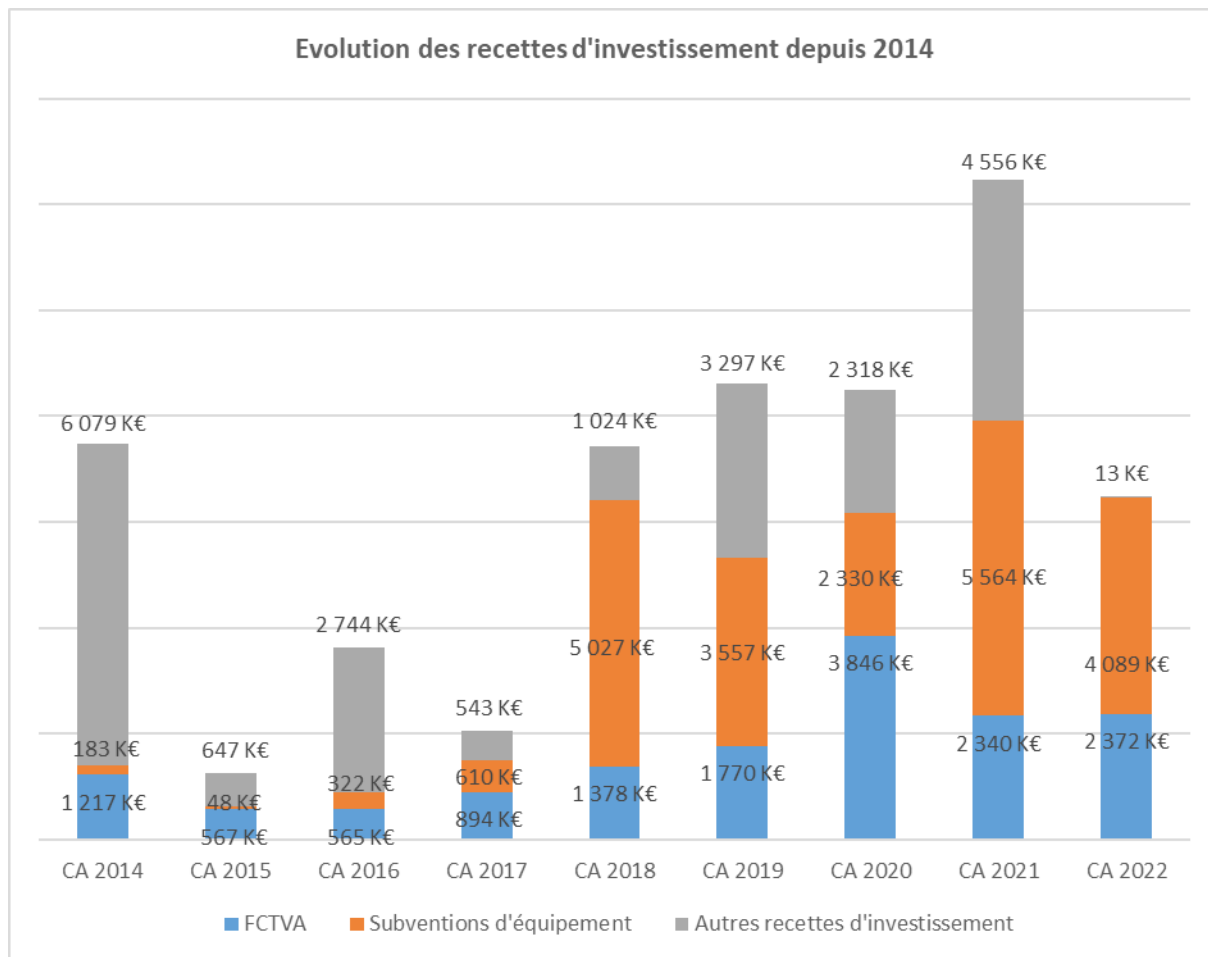
Les dépenses de personnel, qui connaissent une stabilité relative entre 2018 et 2020, enregistrent une progression de 2,35 M€ entre 2020 et 2023 induite par la création d'un service commun des piscines et l'ouverture de Balsan'éo (1,74 M€ en 2022) mais également par différentes mesures générales et catégorielles (revalorisation du point d'indice et du SMIC notamment).

Dans le même temps, les atténuations de produits, composées des attributions de compensation et de la contribution au fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) qui connaissent depuis 2014 une tendance marquée à la diminution se stabilisent après un exercice 2020 marqué par des transferts de compétences d'envergure : piscine à vagues, gestion des eaux pluviales urbaines et site des Tourneix, soit 1 377 K€ au total.

Les « autres dépenses de fonctionnement » connaissent une progression de 3,49 M€ entre 2021 et 2022 qui résulte en premier lieu de la progression des subventions de fonctionnement versées aux budgets annexes (transports urbains + 2 M€, salle multi activités + 467 K€). L'exploitation en année pleine du centre aquatique Balsan'éo induit un supplément de + 422 K€), mais également la tendance marquée en 2022 à la hausse générale des prix.

Les intérêts de la dette ont, en 2022, poursuivi leur tendance continue à la diminution et atteint un probable niveau d'étiage à 319 K€.

c) L'évolution des recettes d'investissement



La catégorie autres recettes d'investissement regroupe essentiellement les emprunts ainsi que les remboursement d'avances consenties par le budget principal aux budgets annexes.

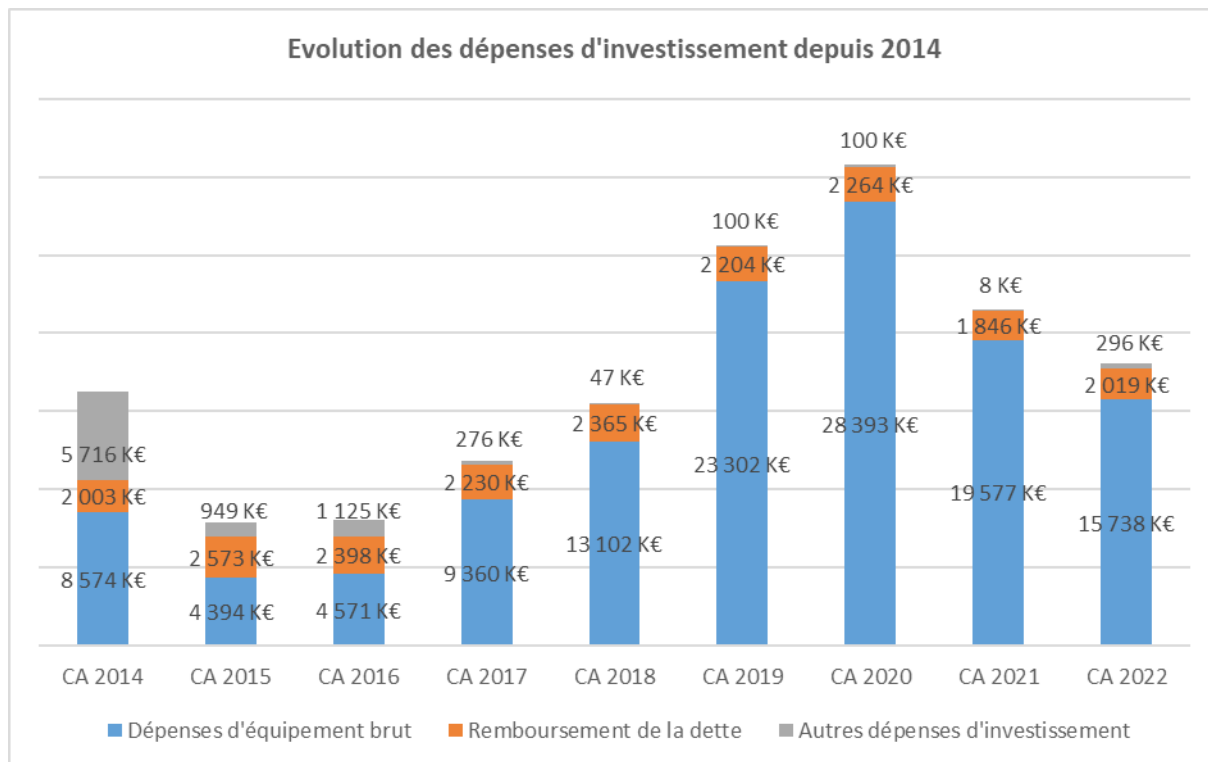
En 2014, la principale recette d'investissement est constituée par le remboursement de l'avance du budget annexe cœur d'Agglo pour 2 629 K€.

Le FCTVA représente en moyenne sur la période une recette de 1 661 K€. Proportionnel aux dépenses d'équipement éligibles réalisées, il connaît une forte progression sur la fin de période induite par le niveau important des dépenses d'équipement réalisées.

Les subventions d'équipement suivent également une évolution corrélée à la réalisation d'opérations d'équipement. Sur la période considérée, le niveau de subvention d'équipement reçues progresse nettement (+ 4,4 M€) entre 2017 et 2018 et restent à un niveau élevé entre 2019 et 2022, avec un point haut niveau constaté sur la période en 2021 (5,6 M€). Les financements contractuels les plus significatifs se rapportent aux grands projets portés par l'agglomération tels que le complexe aquatique et le bâtiment de l'horloge.

L'absence de recours à l'emprunt en 2022 explique la diminution des autres recettes d'investissement.

d) L'évolution des dépenses d'investissement



Les dépenses d'équipement constituent le principal poste réel en investissement. Après avoir stagné en début de mandat (2015-2016) aux alentours de 5 M€, elles augmentent nettement à partir de 2017 du fait d'importants projets tels que Mead Emballages, le complexe aquatique Balsan'éo et le bâtiment de l'horloge. Ces dépenses atteignent 13,1 M€ en 2018, 23,3 M€ en 2019 pour culminer à 28,4 M€ en 2020. Même si celles-ci enregistrent un repli jusqu'à 15,7 M€ en 2022, leur niveau reste élevé comparativement à la moyenne réalisée sur l'ensemble de la période considérée qui s'établit à 14,1 M€.

Le remboursement de la dette en capital reste globalement stable sur la période s'établissant à 2 M€ en 2022.

Concernant les autres dépenses d'investissement, constituées majoritairement des autres immobilisations financières, elles apparaissent plus élevées en 2014 principalement du fait des avances faites au budget annexe OZANS (4,8 M€).

e) Encours de dette et autofinancement

Evolution de l'encours de dette et formation de l'autofinancement

en K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Crédits ouverts 2023
Recettes réelles de fonctionnement	60 435	74 339	69 788	71 057	70 220	72 200	72 605	73 023	77 759	78 437
Dépenses réelles de fonctionnement	49 391	62 982	59 705	58 929	62 622	65 413	61 713	60 908	66 313	68 090
Intérêts de la dette	670	652	608	559	509	454	446	209	191	415
Epargne Brute	11 044	11 358	10 082	12 129	7 598	6 788	10 892	12 115	11 446	10 348
Cessions d'immobilisations	2 375	249	647	1 309	809	241	1 328	608	1 067	0
Epargne brute hors cessions	8 669	11 109	9 435	10 819	6 789	6 547	9 563	11 507	10 379	10 348
Encours de dette au 31/12	25 422	23 200	20 941	18 649	16 302	14 098	11 834	13 988	11 981	9 937
Capacité de désendettement (en année d'autofinancement)	2,3	2,0	2,1	1,5	2,1	2,1	1,1	1,2	1,0	1,0
Capacité de désendettement hors cessions	2,9	2,1	2,2	1,7	2,4	2,2	1,2	1,2	1,2	1,0

Les cumuls présentés ci-dessus, notamment en ce qui concerne le montant de l'encours de dette, incluent la dette souscrite pour la réalisation de l'ouvrage de stationnement Colbert, et qui a été réintégrée au chapitre 16 en 2018.

L'encours de dette est ici présenté au 31 décembre de l'exercice considéré.

S'agissant plus spécifiquement de l'exercice 2023, il intègre l'encours consolidé, à l'exclusion des lignes à souscrire d'ici à la fin de gestion dont la mobilisation sera effectuée postérieurement au 1^{er} janvier 2024 en fonction de l'avancement dont le montant maximum est évalué à 5 M€.

L'épargne brute résulte de la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Cette épargne brute doit permettre de rembourser le capital de la dette. Comme schématisé ci-dessus cette épargne a toujours été suffisante.

L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Elle mesure la capacité de la collectivité à financer des dépenses d'investissement.

L'épargne brute, qui présentait une nette tendance à l'érosion jusqu'en 2018 se redresse nettement en 2020 et en 2021. Cette inversion de la tendance s'explique en outre par une bonne tenue des recettes de fonctionnement malgré le contexte de crise induit par la crise sanitaire conjuguée à une diminution des charges, financières et exceptionnelles notamment.

La diminution continue du niveau des charges financières et la stabilité du remboursement en capital de la dette permettent d'améliorer la sauvegarde de l'autofinancement résultant des équilibres de gestion annuels au profit de l'épargne nette.

Entre 2015 et 2020, Châteauroux Métropole n'a pas eu recours à l'emprunt. Par conséquent l'encours a diminué régulièrement sur l'ensemble de la période considérée.

Fin 2020, un emprunt de 4 M€ a été souscrit afin de sécuriser le financement des dépenses d'équipement de l'exercice. La mobilisation effective de ce financement est intervenue au cours de l'exercice 2021, portant ainsi l'encours de dette à 13,9 M€.

Cet emprunt nouveau ne remet cependant pas en cause l'orientation durablement établie au désendettement constatée sur la période analysée. L'encours de dette du budget principal s'établira en deçà de 10 M€ fin 2023. Il a été divisé par 2,5 depuis 2014.

Le maintien de ratios de qualité permet à Châteauroux Métropole de conserver une qualité de signature élevée qui favorise sa crédibilité auprès des établissements financiers et permet d'obtenir des financements bancaires à des conditions tout à fait avantageuses. Non compris les produits tirés des cessions d'immobilisations, la capacité de désendettement de l'agglomération au 31 décembre 2022 s'établissait à 1,15 an quand le plafond national de référence fixé par l'État pour les communes et EPCI à fiscalité propre est de 12 années.

➤ Structure et exposition prévisionnelle de l'encours au 31 décembre 2023

Les éléments ci-dessous présentent les caractéristiques essentielles de l'encours de dette tel qu'envisagé au 31 décembre 2023. Les données se rapportant aux budgets annexes ainsi que la vision consolidée de l'encours du budget principal figurent en annexe au présent rapport.

L'ensemble de l'encours de dette est, tous produits confondus, classé A-1 au sens de la charte Gissler.

Exposition au risque de taux de l'encours de dette au 31 décembre 2023

Type	Encours, en €	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	5 955 251 €	59,93%	3,55%
Variable couvert	1 800 000 €	18,11%	2,57%
Variable	2 182 182 €	21,96%	4,17%
Ensemble des risques	9 937 434 €	100,00%	3,51%

L'exposition au risque de taux traduit une gestion de dette prudente puisque près de 60 % de l'encours de dette est placé à taux fixe.

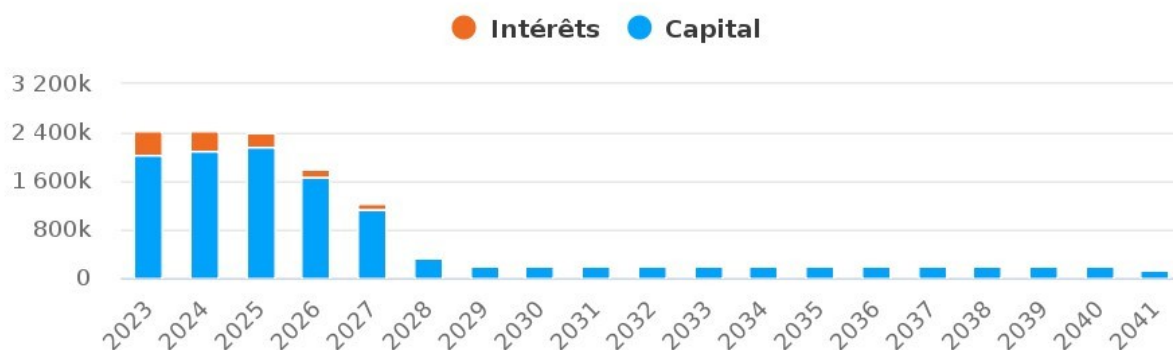
La part d'emprunts souscrits à taux variable a permis de bénéficier de la faiblesse des taux directeurs ces dernières années et ainsi de minimiser les charges financières de la Communauté d'agglomération.

L'effet de noria engendré par la fin d'amortissement d'emprunts anciens avait permis de minorer le taux moyen de l'encours de dette sur les exercices passés. La remontée continue des taux d'intérêts constatée depuis le semestre 2021 engendrera cependant une remontée du taux moyen de l'encours qui devrait s'établir à 3,51% au CA 2022 contre 2,99% l'année précédente.

Répartition par prêteur de l'encours de dette existant au 31 décembre 2023

Prêteur	Capital restant dû	% du capital restant dû
CREDIT FONCIER DE FRANCE	3 012 741 €	30,32%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	2 881 668 €	29,00%
FINAMUR	1 748 583 €	17,60%
CAISSE D'EPARGNE	1 725 000 €	17,36%
BANQUE POSTALE	569 441 €	5,73%
Ensemble des prêteurs	9 937 434 €	100,00%

Profil d'extinction de l'encours de dette du budget principal, encours mobilisé au 31 décembre 2023



La relative montée en charge de la part « capital » de l'annuité de dette entre 2022 et 2025 résulte de la souscription de contrats avec un profil d'amortissement en annuité constante. Le profil d'extinction de la dette ci-dessus présenté montre une cassure franche à compter de l'exercice 2025. Celle-ci s'explique par la fin d'amortissement de trois emprunts souscrits entre 2005 et 2007 dont le service pèse à lui seul près de 1,3 M€ en capital.

1) Ressources Humaines

Le tableau qui suit présente l'évolution annuelle des effectifs de Châteauroux Métropole depuis le 31 décembre 2014, tous budgets confondus ; la création des services communs à la Ville de Châteauroux et à la Communauté d'agglomération est intervenue le 1^{er} janvier 2015.

Les effectifs de l'agglomération, stables depuis plusieurs années, ont connu une légère progression et s'établissent à 547 agents au 31 décembre 2022 (emplois dits permanents, apprentis et collaborateurs de cabinet). Cela s'explique par des postes vacants fin 2021 pourvus en cours d'année 2022 et par le renforcement de l'effectif de Balsan'éo dont l'exploitation s'est faite sur une année entière.

L'organisation des services est questionnée à chaque départ d'un agent (retraite, mutation) afin de valider l'opportunité de le remplacer ou de répartir les tâches différemment.

A titre indicatif, les effectifs consolidés Ville-Agglomération au 31 décembre 2022 sont de 1181 agents soit 1042,4 équivalents temps plein.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'agents au 31/12	129	552	539	529	518	517	525	523,5	547
Nombre d'équivalent temps plein	127,62	546,31	533,70	524,40	512,7	511,7	517	513,8	538,3
Nombre de recrutements externes	5	9	20	8	32	36	47	47	56
Nombre de mobilités internes	0	8	9	11	16	17	23	36	29
Nombre de départs effectifs	4	18	32	33	39	49	39	49	43

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Effectifs consolidés Ville-Agglomération au 31/12 (nb d'agents)	1 237	1 204	1 182	1 164	1 122	1 127	1 116	1 152	1181
Effectifs consolidés Ville-Agglomération au 31/12 (ETP)	1063,3	1044,4	985,1	1029,4	1000,4	1003	984,9	1004,8	1042,4

Le détail des effectifs par filières montre une certaine stabilité entre la fin de l'année 2023 et la projection pour 2024 hormis pour la filière culturelle qui accueille la majorité des agents du Conservatoire à rayonnement départemental et de l'école des beaux-arts. Le transfert des agents de ces structures entraîne également une augmentation des effectifs des filières administrative et technique.

La répartition selon le statut (fonctionnaires-contractuels) fluctue très peu.

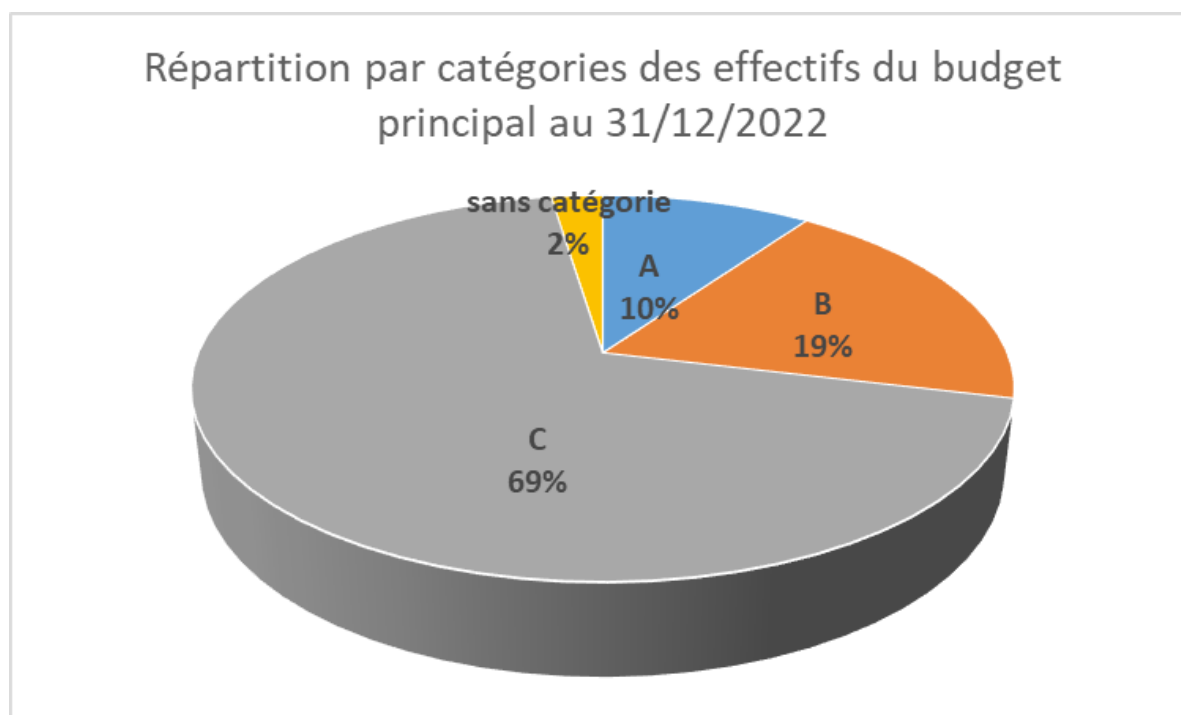
Les « sans filière » sont des agents contractuels dont les emplois ne sont pas rattachés à une filière existante de la fonction publique territoriale (collaborateurs de Cabinet, apprentis).

Châteauroux Métropole / Budget principal		CA 2022	CA prévisionnel 2023	Prévisionnel 2024
Administrative	fonctionnaires	91	91	96
	contractuels	23	26	27
Technique	fonctionnaires	356	360	370
	contractuels	26	33	33
Culturelle	fonctionnaires	3	3	46
	contractuels			14
Sportive	fonctionnaires	11	11	11
	contractuels	12	14	14
Sociale	fonctionnaires	3	3	3
	contractuels			
Médico-sociale	fonctionnaires	1	1	1
	contractuels			
Animation	fonctionnaires			
	contractuels			
Sans filière	fonctionnaires			
	contractuels	13	15	15
Total		539	557	630

La répartition des effectifs par catégorie à Châteauroux Métropole est la suivante, pour le budget principal :

Châteauroux Métropole / Budget principal	CA 2022	CA prévisionnel 2023	Prévisionnel 2024
Catégorie A	53	58	84
Catégorie B	102	104	138
Catégorie C	371	380	393
Sans catégorie	13	15	15
Total	539	557	630

Ainsi, au 31/12/2022, la répartition est de 10% d'agents de catégorie A (en hausse de 1 point), 19% de catégorie B, 69% de catégorie C (en baisse de 1 point) et 2% d'agents hors catégories. Pour l'ensemble de la fonction publique territoriale, au 31 décembre 2020, la répartition était de 13% A, 12% B et 75% C (source : chiffres clés de la fonction publique 2022, DGAFP).

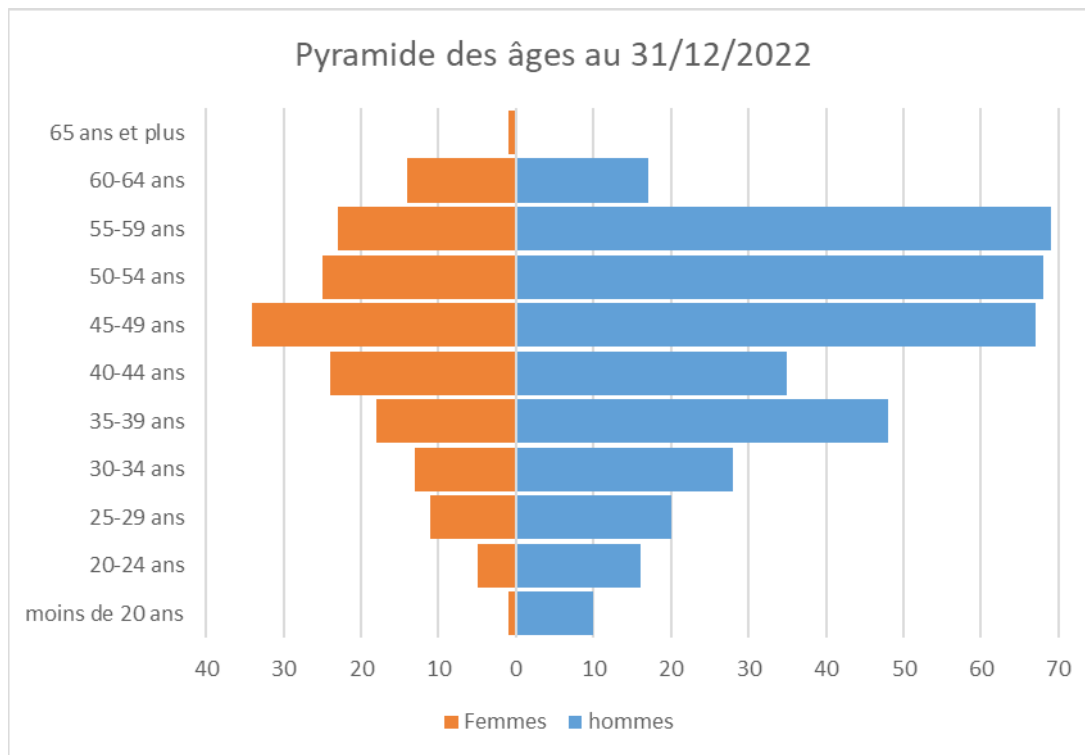


La part de contractuels, tous types confondus, au 31 décembre 2022 est de 13,8 % à Châteauroux Métropole (en augmentation de 0,9 point) ; au niveau national, au 31 décembre 2021, la proportion de contractuels était de 23,8 % dans la fonction publique territoriale (source : bulletin d'information statistique DGCL n°169).

L'âge moyen des agents de Châteauroux Métropole est de 45,3 ans pour les femmes (en recul de 0,9 an) et de 44,4 ans pour les hommes (- 0,7 an) au 31 décembre 2022. Au niveau national, pour les EPCI, il est de 43,5 ans pour les femmes et de 44,2 ans pour les hommes en 2017.

Les moins de 30 ans représentent 11,5% des effectifs de Châteauroux Métropole au 31 décembre 2022 (+ 2,2 points), alors qu'ils constituent 11,7% des effectifs des EPCI au niveau national. Les 50 et plus représentent, à la même date, 38,2% de l'effectif de Châteauroux Métropole (en baisse de 2,4 points), tandis qu'au niveau national ils ne constituent que 34,3% des effectifs des EPCI.

14 agents avaient atteint, voire dépassé, l'âge légal de la retraite (62 ans) au 31 décembre 2022. La pyramide des âges montre qu'une cinquantaine de départs sont à prévoir dans les 5 ans qui viennent, même en tenant compte du recul de l'âge légal (indépendamment des retraites anticipées pour carrière longue).



En 2022 Châteauroux Métropole respectait ses obligations en matière d’emplois de travailleurs handicapés. En effet, la Communauté d’agglomération employait 46 bénéficiaires de l’obligation de l’emploi, parmi lesquels 38 agents reconnus travailleurs handicapés, les autres étant des agents bénéficiant d’allocations temporaires d’invalidité ou de rentes pour incapacité permanente, suite à accidents de service ou maladies professionnelles. Ainsi, le taux d’emploi direct était de 8,33 % pour un minimum légal de 6 %.

III. Les orientations budgétaires pour 2024.

1) Cadrage de la section de fonctionnement

Dans un contexte de tensions généralisées sur les prix, l’enjeu en 2024 sera plus que jamais de préserver les équilibres de la section de fonctionnement afin de conserver un niveau d’autofinancement suffisant.

Il convient toutefois de souligner que l’agglomération fera face en 2024 à un contexte rendu particulièrement difficile du fait de la progression incompressible de certains postes de charges. Le budget sera confronté à un effet de ciseaux particulièrement sensible au stade de la prévision.

S'agissant des orientations pour 2024, celles-ci prennent en compte la déclaration d'intérêt communautaire et le transfert à Châteauroux Métropole des équipements culturels suivants :

- Le conservatoire à rayonnement départemental de musique, de danse et d'art dramatique, (CRD) et ses annexes (l'espace Françoise Katz et le studio de danse rue Gabriel Nigond),
- L'école des beaux-arts (EMBAC) et ses annexes (une partie du bâtiment des Cordeliers et galerie Ocre d'art situé rue de l'Indre),
- La scène nationale Equinoxe et ses annexes (café Equinoxe, maisonnette de la culture),
- Le cinéma Apollo.

À fin de comparaison, les sections de fonctionnement font l'objet d'une présentation simulant des orientations 2024 hors impact financier du transfert des équipements mentionnés ci-dessus.

Enfin, la référence aux « crédits ouverts » en 2023 englobe le budget primitif, les reports de crédits, le budget supplémentaire ainsi que les décisions modificatives à l'exclusion de celle soumise à l'approbation de l'assemblée délibérante lors de sa réunion de novembre.

a) Les principales recettes de fonctionnement

Les ressources de Châteauroux Métropole sont diverses et sont composées, principalement, de la fiscalité perçue sur le territoire de l'agglomération, des produits des services et du domaine, et des dotations d'État.

	BP 2023	Crédits ouverts en 2023	DOB 2024	Écart /BP	Écart /Crédits ouverts 2023	Transfert des équipements culturels	BP 2024 à périmètre constant	Écart BP 2024 à périmètre constant /BP 2023
013-Atténuation de charges	0	0	9 000	ns.	ns.	0	9 000	ns.
70- Produits des services et du domaine	21 514 486	21 527 532	21 347 363	-0,8%	-0,8%	341 653	21 005 710	-2,4%
73- Impôts et taxes	14 350 084	20 823 152	21 009 849	46,4%	0,9%	0	21 009 849	0,9%
731 - Fiscalité directe locale	24 300 270	19 630 832	20 236 730	-16,7%	3,1%	0	20 236 730	3,1%
74- Dotations d'Etat et subventions de fonctionnement	14 266 022	14 634 060	14 904 675	4,5%	1,8%	117 000	14 787 675	3,6%
75- Autres Produits de gestion courante	1 786 883	1 786 883	1 371 709	-23,2%	-23,2%	0	1 371 709	-23,2%
77-Produits exceptionnels	30 000	35 000	30 000	0,0%	-14,3%	0	30 000	-14,3%
Sous total Recettes Réelles	76 247 745	78 437 459	78 909 326	3,5%	0,6%	458 653	78 450 673	0,0%

Le projet de budget 2024 sera construit dans un environnement mêlant incertitudes et tensions économiques. Il résulte d'une évaluation prudente des produits prévisionnels.

✓ Les principales recettes fiscales

Les orientations présentées traduisent la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition. Ce point constitue un impératif fondamental dans la mesure où nombre de contribuables locaux ont vu leur situation fragilisée dans le contexte économique perturbé induit par la crise sanitaire.

Les recettes attendues de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sont évaluées en intégrant les taux résultant de leur diminution actée au printemps 2022.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties demeurera fixé à 1,52%.

Fiscalité (€)	BP 2023	Notifié 2023	DOB 2024	DOB 2024/BP2023	DOB 2024/Notifié 2022
Contribution Foncière économique	6 965 000	7 118 962	7 332 531	5,3%	3,0%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	5 200 000	5 464 509	5 200 000	0,0%	-4,8%
Taxe sur les surfaces commerciales	1 450 000	1 590 325	1 669 840	15,2%	5,0%
Imp. Forfaitaire sur les entreprises de réseau	435 000	501 783	502 000	15,4%	0,0%
FNGIR	5 160 000	5 160 765	5 160 765	0,0%	0,0%
Autres reversements de fiscalité	55 084	0	55 084	0,0%	ns.*
<i>Sous-total entreprises</i>	<i>19 265 084</i>	<i>19 836 344</i>	<i>19 920 220</i>	<i>3,4%</i>	<i>0,4%</i>
TH	300 000	396 435	408 330	36,1%	3,0%
Foncier Bati	1 505 000	1 554 945	1 601 593	6,4%	3,0%
Fraction TVA	8 800 000	9 808 559	10 000 000	13,6%	2,0%
FNB	38 000	40 846	42 071	10,7%	3,0%
TA FNB	92 000	112 266	115 634	25,7%	3,0%
TEOM	8 315 270	8 547 250	8 564 730	3,0%	0,2%
<i>Sous-total habitants</i>	<i>19 050 270</i>	<i>20 460 301</i>	<i>20 732 358</i>	<i>8,8%</i>	<i>1,3%</i>
Total	38 315 354	40 296 645	40 652 578	6,1%	0,9%

*ns = non significatif

Il convient de souligner la prudence dont il a été fait preuve dans les hypothèses de construction du budget 2024 en ce qui concerne les recettes issues de la fiscalité en général.

En effet depuis la loi de finances rectificative pour 2017, les bases d'imposition à la fiscalité directe locale sont chaque année révisée en fonction de la progression de l'indice des prix à la consommation mesurée de novembre à novembre.

Ce mécanisme d'indexation, qui laisse augurer une revalorisation des valeurs locatives évaluée à 4% pour 2024, permettra de bénéficier pour les taxes dont les bases d'impositions sont assises sur les valeurs locatives cadastrales (TFPB, TFNB et TEOM) d'un produit supérieur aux prévisions retenues au stade des orientations.

Les éventuelles marges de manœuvre générées par un coefficient de revalorisation plus favorable ainsi que par une éventuelle croissance physique des bases seront mobilisées en cours de gestion.

Alors que la réforme devait être achevée en 2024, le PLF prévoit une suppression de la fraction restante de CVAE à l'horizon 2027. Dans la mesure où ce revirement ne semble pas de nature à remettre en cause les modalités de compensation de la perte de recette aux collectivités, la définition des équilibres budgétaires pour 2024 repose sur un maintien du produit issu de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) au niveau inscrit au BP 2023.

Le point de vigilance majeur en matière de recettes fiscales porte sur la fraction de TVA attribuée aux EPCI en remplacement de la taxe d'habitation. En effet, et si l'on s'en tient au rapport sur la situation financière annexé au PLF 2024 :

- l'évolution mesurée en 2023 par rapport au montant définitif 2022 s'établirait à +3,7 % ; soit une dynamique bien en deçà des 6,1 % attendus au stade des notifications prévisionnelles des bases d'imposition pour 2023,
- le postulat de progression attendue en 2024 adossé au PLF s'établit à 4,2%.

Appliquées au 9,247 M€ d'attribution définitive de TVA perçue par l'agglomération en 2022, ces hypothèses permettent d'envisager un produit 2024 évalué à 9,992 M€.

Enfin, le projet de BP 2024 intégrera la modulation du coefficient applicable à la taxe sur les surfaces commerciales acté par le Conseil communautaire lors de la séance du 29 septembre 2022. Après deux années de majorations successives, il sera porté à 1,15 au 1^{er} janvier 2024. A ce titre, le produit perçu par l'agglomération au titre de cette taxe est attendu en progression de 80 K€ par rapport aux montants notifiés au printemps 2023.

✓ Les produits des services et du domaine

Hors réajustements spécifiques, et afin de compenser le surcoût d'exercice des compétences et missions induites par la progression générale des prix, les tarifs des prestations rendues à titre onéreux qui seront soumis à l'approbation du Conseil communautaire lors de la séance de décembre intégreront une revalorisation indexée sur l'inflation hors tabac mesurée d'août 2022 à 2023 qui s'établissait à 4,8 %.

✓ Les concours financiers de l'Etat

Nonobstant les éventuels abondement inclus dans la future loi de finances, et dans l'attente des éléments définitifs dont la notification interviendra au printemps 2024, les attributions de DGF ont été projetées en appliquant aux montants notifiés en 2023 des évolutions similaires à celles mesurées les années précédentes.

La dotation de compensation des groupements de communes est attendue en diminution de 207 K€ tandis que la dotation d'intercommunalité devrait diminuer de 135 K€.

en €	CA 2022	BP 2023	Notifié 2023	Prévisionnel 2024
741124 - Dotation d'intercommunalité des EPCI	557 566	560 000	615 618	750 000
741126 - Dotation de compensation des groupements de communes	7 582 104	7 400 000	7 538 084	7 331 100
74611-Dotation générale de décentralisation	10 246	10 246	10 246	10 246
748312 - Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	2 687 954	2 690 000	2 687 954	2 690 000
74832/74833 - Dotation de compensation de CFE/CVAE/TH/TF	1 618 925	1 620 000	1 759 182	1 760 000
Total	12 456 795	12 280 246	12 611 084	12 541 346

✓ La péréquation horizontale

(€)	CA 2022	Notifié 2023	DOB 2024	DOB 2024/BP2023	DOB 2024/Notifié 2023
Reversement FPIC	691 861	659 533	594 000	-14,1 %	-9,9 %

Pour la première fois depuis la création en 2012 du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC), l'ensemble intercommunal constitué par Châteauroux Métropole et ses communes membres a été éligible à un reversement au titre du FPIC en 2022.

En 2023, l'éligibilité du territoire a été confirmée : son rang de classement est passé de 741ème en 2022 à 679ème en 2023 sur un total de 745 éligibles.

Dans la mesure où l'éligibilité au reversement reste relativement précaire, le budget 2024 postule une perte d'éligibilité au reversement. Dans cette hypothèse, l'agglomération bénéficierait du mécanisme de sortie progressive d'éligibilité, rendu plus favorable par la loi de finances pour 2023 qui lisse la perte de recettes sur les 4 exercices suivant la sortie et qui dispose que la garantie perçue par le sortant est égale à 90 % du montant perçu la première année, 70 % la deuxième, 50 % la troisième et 25 % la quatrième.

✓ Le remboursement des dépenses mutualisées et l'évolution des modalités de refacturation

	CA 2022	BP 2023	DOB 2024
Remb. de frais par les communes du GFP*	2 644 341	3 417 792	3 517 791
Mise à dispo personnel communes du GFP	15 729 063	15 534 169	15 103 637
Total	18 373 405	18 951 961	18 621 428

*GFP = groupement à fiscalité propre.

Un nouveau schéma de mutualisation a été adopté le 19 mai 2022.

Un travail de révision et de simplification des clés a été réalisé en 2022 avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2023.

Si la refacturation des charges induites par la mutualisation n'évoluera pas dans ses modalités de calcul en 2024, c'est son périmètre qui évoluera au 1^{er} janvier en raison notamment :

- Du transfert du poste de directeur de la culture à Châteauroux Métropole, refacturé à 50 % à la ville,
- De la création d'une équipe technique de la culture mutualisée de 3 agents refacturée à la ville à hauteur de 71,2 %,
- De la modification de la clé de refacturation du service commun des archives comprenant 4 agents remboursé par la ville à hauteur de 76,7 %.

b) Les principales dépenses de fonctionnement

	BP 2023	Crédits ouverts en 2023	DOB 2024	Écart /BP	Écart /Crédits ouverts 2023	Transfert des équipements culturels	BP 2024 à périmètre constant	Écart BP 2024 à périmètre constant / BP 2023
011- charges à caractères général	10 214 990	10 616 743	12 150 493	18,9%	14,4%	86 960	12 063 533	18,1%
012- Charge de personnel	25 236 653	25 236 653	29 709 418	17,7%	17,7%	3 271 613	26 437 805	4,8%
014- Atténuation de produits	20 739 250	20 739 250	16 121 089	-22,3%	-22,3%	-4 435 173	20 556 262	-0,9%
65-Autres charges de gestion courante	11 720 908	11 000 204	13 979 044	19,3%	27,1%	1 670 000	12 309 044	5,0%
66-Charges d'intérêts de la dette	363 961	414 891	366 880	0,8%	-11,6%	0	366 880	0,8%
67- Charges exceptionnelles	57 100	62 100	42 100	-26,3%	-32,2%	0	42 100	-26,3%
68- Dotations aux provisions	20 000	20 000	20 000	0,0%	0,0%	0	20 000	0,0%
Dépenses Réelles	68 352 862	68 089 840	72 389 024	5,9%	6,3%	593 400	71 795 625	5,0%

Si le niveau global des charges de fonctionnement progresse de BP à BP, la progression des dépenses réelles est avant tout liée à la variation des prix ainsi qu'à des mesures externes.

Par ailleurs, la variation nominale de certains postes doit également être envisagée à l'aune de l'élargissement du périmètre d'intervention communautaire à compter du 1^{er} janvier 2024.

✓ Les attributions de compensation (AC) et autres atténuations de produits

Le mécanisme des attributions de compensation a pour objet de garantir la neutralité financière des transferts de compétences entre un E.P.C.I. et ses communes membres.

Les attributions de compensation représentent près de 30 % des dépenses réelles de fonctionnement du BP 2023. Il s'agit à ce stade de l'élaboration budgétaire de montants provisoires.

Par rapport au BP 2023, l'attribution de compensation à verser par l'agglomération diminuera tout d'abord en raison de l'évaluation réalisée par la CLECT en 2023 afin de prendre en compte les conséquences de la révision du règlement de voirie en matière de voiries d'intérêts communautaire (- 142 K€)

Par ailleurs, la CLECT sera amenée à formuler en 2024 des propositions d'évaluation afin de neutraliser financièrement le transfert des équipements culturels d'intérêt communautaire à compter du 1^{er} janvier. Dans l'attente des travaux de la CLECT, cette diminution est anticipée à ce stade de la construction budgétaire à 4 541 K€ pour la part se rapportant au fonctionnement des équipements transférés. En application des possibilités ouvertes par le cadre légal applicable aux évaluations de charge, la CLECT étudiera la possibilité d'imputer en section d'investissement l'AC représentative des couts nets d'équipement.

Enfin, la CLECT sera également amenée à formuler des propositions permettant aux assemblées délibérantes intercommunale et communales de statuer sur l'arrêt du dispositif de fonds de concours aux communes rurales en contrepartie du versement par l'agglomération d'une attribution de compensation en investissement aux communes rurales concernées.

En €	CA 2022	BP 2023	Prévisionnel 2024
Attribution de compensation	19 905 249	19 905 250	15 328 089

Dans les atténuations de produits, s'ajoutent aux AC le prélèvement au titre du fonds de péréquation

des ressources communales et intercommunales, anticipé a un niveau équivalent aux notifications reçues en 2023, soit 550 K€.

✓ Les subventions versées aux associations

	CA 2022	BP 2023	DOB 2024
Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	895 536	1 012 100	2 675 100

Les subventions de fonctionnement au secteur associatif enregistreront un bond significatif directement induit par la prise en charge, par Châteauroux Métropole, du soutien financier à l'AGEC pour le fonctionnement de la scène nationale équinoxe pour 1,67 M€.

Transfert mis à part, le soutien de l'agglomération au tissu associatif sera réaffirmé au travers du maintien à un niveau équivalent à l'exercice précédent des concours financiers et subventions.

✓ Les principales participations et contributions versées

	CA 2022	BP 2023	DOB 2024
Service d'incendie	2 956 214	3 134 000	3 203 272
SYTOM	3 529 200	3 700 000	3 700 000
CCAS	212 149	330 500	315 000

✓ Les charges à caractère général

Résultantes d'un environnement économique inédit sur la période contemporaine, les charges à caractère général connaîtront une progression substantielle, anticipée à 1,94 M€ soit une progression équivalente à 18,9 % des crédits ouverts au BP 2023. Hors transferts des équipements culturels, la hausse attendue aurait été de 18,1%.

Parmi les postes de charge qui connaîtront un accroissement significatif en 2024, il convient tout d'abord de mentionner le coût d'enfouissement des ordures ménagères, évalué à 1,59 M€ contre 1,11 M€ en 2023. Cette hausse résultera tant de l'application des clauses contractuelles du nouveau marché d'enfouissement des déchets (surcoût de 40 € par tonne) que du renchérissement de la taxe générale sur les activités polluantes (7 € par tonne).

Il convient également de mentionner l'achat d'électricité, en progression de 482 K€ soit près du double des crédits prévus au budget de l'exercice précédent.

Le niveau des charges à caractère général sera également fortement impacté par la renégociation du marché d'assurances dans un contexte rendu très défavorable aux collectivités territoriales en raison de l'augmentation de l'occurrence des aléas climatiques et catastrophes naturelles ainsi que de l'exposition des biens publics aux conséquences des violences urbaines survenues en 2023 (+258 K€n soit une augmentation de 90 % de budget à budget).

✓ Les dépenses de personnel

Pour fonctionner, les services propres et communs de Châteauroux Métropole nécessitent une masse salariale évaluée en 2023 à 29 154 275 €, en hausse de 19,8 % par rapport à 2022.

Cette hausse s'explique avant tout par le transfert de 72 agents du Conservatoire à rayonnement Départemental, de l'Ecole Municipale des Beaux Arts, du Directeur de la Culture et des agents du pôle technique culturel, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Hors ce transfert des équipements culturels et du personnel, la masse salariale augmente par l'application des mesures réglementaires qui se sont imposées à la collectivité en 2023 et qui se poursuivent en 2024 :

- augmentation du SMIC en juillet 2023,
- augmentation de la valeur du point d'indice servant de base au calcul de la rémunération des agents de la fonction publique de 1,5% le 1^{er} juillet 2023,
- relèvement de l'indice minimal de traitement dans la fonction publique, et passage de l'indice majoré de 352 à l'indice majoré 361, en mai 2023,
- relèvement de la rémunération des agents fonctionnaires positionnés sur les premiers échelons des grades de la catégorie C et des deux premiers grades de la catégorie B, en mai 2023,
- réévaluation (montant doublé) du régime indemnitaire servi aux personnels enseignants de la filière culturelle des agents des catégories B et A, en septembre 2023,
- attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents publics peu importe la catégorie, soit une augmentation mensuelle brute de près de 25 €, à compter du 1^{er} janvier 2024,
- maintien de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) qui vise à maintenir le niveau de rémunération des agents lorsque leur traitement indiciaire brut a évolué moins vite que l'indice des prix à la consommation sur une période de référence de quatre ans,

Mais aussi par des choix de la collectivité :

- augmentation de la participation actuelle versée aux agents justifiant de la souscription à un contrat de prévoyance, avec un passage de 5€ à 7€ par mois par agent, à compter du 1^{er} janvier 2023
- participation anticipée à la dépense de mutuelle santé des agents, avec un versement mensuel de 8€ à compter du 1^{er} juillet 2023, qui produit pleinement son impact en 2024.

La création de nouveaux postes est marginale et s'explique par :

- le recrutement d'un chef de projets bâtiments pour emmener les projets d'investissement
- le recrutement d'un conducteur d'opérations voirie pour l'aménagement de la ZAC d'Ozans et le réaménagement des anciennes friches SNCF
- le recrutement d'un chargé de mission PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)
- le passage d'un journaliste à temps plein et le recrutement d'un collaborateur de cabinet à mi-temps

Les effectifs du complexe aquatique ouvert en juin 2021 se sont stabilisés, une année complète de fonctionnement ayant permis d'évaluer concrètement les besoins en personnel notamment sur les différentes périodes d'affluence (période estivale et petites vacances scolaires).

Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui englobe les avancements d'échelon, les avancements de grades, les promotions internes et des évolutions du RIFSEEP liées à des prises de responsabilités supplémentaires n'est que de 0,4 %. Il est en baisse par rapport à 2022 (0,56 %) mais cela s'explique par un plus grand nombre d'agents qui ont atteint le grade maximal de leur cadre d'emploi.

Détail des charges de personnel :

Les charges de personnel sont composées des éléments obligatoires de paye (traitement indiciaire, NBI, SFT), des éléments facultatifs (régime indemnitaire, autres indemnités, heures complémentaires et supplémentaires) et des charges patronales sur l'ensemble de la masse salariale.

Budget principal / en K€	CA 2022	CA2023 estimé	DOB 2024
Rémunérations	13 667	14 184	17 022

régime indemnitaire	2 438	2 468	2 768
NBI, SFT	268	286	325
Autres indemnités	133	236	387
heures supplémentaires et complémentaires	223	161	191
Charges patronales	6 687	7 000	8 461
Total	23 416	24 335	29 154

Synthèse des dépenses de personnel, nettes de charges refacturées :

Année	Charges de personnel	Recettes de mutualisation	Solde net à la charge de CM
CA 2022	23 416 000 €	15 729 063 €	7 686 936€
CA 2023 estimé	24 335 000€	16 345 820€	7 989 180€
DOB 2024	29 154 275 €	19 582 926€	9 571 349€

c) L'exploitation de Balsan'éo

Le tableau ci-dessous retrace les masses financières projetées en 2024 au titre de l'exploitation du complexe aquatique Balsan'éo.

En conformité avec l'engagement de transparence dans la gestion de l'équipement pris par l'exécutif de Châteauroux Métropole, les charges et produits afférents à l'exploitation du nouveau centre aquatique font l'objet d'un suivi budgétaire et comptable individualisé qui permet un suivi fin des équilibres de gestion de l'équipement.

		CA 2022	BP 2023	Crédits ouverts en 2023	DOB 2024
Dépenses	en €				
011	Charges à caractère général	1 018 849	1 294 542	1 309 542	1 485 100
012	dépenses de personnel	1 742 028	1 800 410	1 800 410	1 918 906
67	charges exceptionnelles	8 152	2 700	2 700	2 100
Total dépenses		2 769 030	3 097 652	3 112 652	3 406 106
Recettes					
013	recettes	4 600			
70/75	recettes	1 419 264	1 470 822	1 466 304	1 521 528
Déficit prévisionnel		1 345 166	1 626 830	1 646 348	1 884 578

De BP à BP, la progression des charges à caractère général sera essentiellement la conséquence du renchérissement du coût d'achat de l'électricité (+ 265 K€), qui sera partiellement atténué par une diminution relative du prix du gaz (- 110 K€).

d) Les orientations budgétaires en investissement

L'enjeu sera de porter une politique d'investissement ambitieuse au service du territoire tout en restant en adéquation avec les marges de manœuvre dont dispose la Communauté d'agglomération.

✓ La programmation des investissements

L'enveloppe prévisionnelle destinée aux dépenses d'équipement est évaluée pour 2024 à 31,3 M €. Le détail des opérations envisagées figure en annexe au présent rapport.

✓ La pluri annualité

L'AP est un engagement hors bilan pris par l'assemblée délibérante. Il permet de n'inscrire, au titre d'un projet donné, que les montants dont le décaissement est effectivement prévu au titre de l'exercice.

Une fois voté, l'AP constitue la limite des dépenses qui peuvent être engagées au titre du programme donné, et le CP inscrit chaque année au budget constitue la limite des dépenses qui peuvent être mandatées au titre de ce programme.

Le montant total de l'AP est toujours équivalent au cumul des CP.

Les modalités de gestion effectives sont détaillées dans le règlement budgétaire et financier de la Communauté d'agglomération approuvé en 2021.

Lors de la gestion 2024, en continuité avec les dispositions contenues dans le règlement budgétaire et financier de la collectivité et dans la perspective d'une gestion optimale des ressources budgétaires et financières disponibles, il sera proposé de poursuivre la gestion en autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour les dépenses d'équipement présentant une dimension pluriannuelle marquée.

Les AP/CP ayant trait au renouvellement urbain, à l'aménagement des friches Cérabati et Balsan ainsi

que l'AP relative à l'aménagement du secteur gare seront révisées tant en ce qui concerne le montant de l'AP que l'échéancier des CP.

Intitulé de l'opération	N°d'AP	Montant AP	Crédits de paiement					
			CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Programme de renouvellement urbain 2022-2026	AP-2022-PNRU	7 762	728	2 192	2 204	1 458	1 180	0
<i>dont renouvellement urbain</i>		<i>1 024</i>	<i>157</i>	<i>329</i>	<i>248</i>	<i>145</i>	<i>145</i>	<i>0</i>
<i>dont gestion des eaux pluviales</i>		<i>4 865</i>	<i>146</i>	<i>1 495</i>	<i>1 826</i>	<i>743</i>	<i>655</i>	<i>0</i>
<i>dont déploiement des colonnes enterrées</i>		<i>1 873</i>	<i>425</i>	<i>368</i>	<i>130</i>	<i>570</i>	<i>380</i>	<i>0</i>
Réhabilitation friche CERABATI	AP-2022-FRICH CERABATI	10 029	459	2 640	3 320	1 510	1 100	1 000
<i>dont aménagement du site</i>		<i>1 519</i>	<i>365</i>	<i>654</i>	<i>500</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont l'atelier relais</i>		<i>3 333</i>	<i>64</i>	<i>1 269</i>	<i>1 320</i>	<i>680</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont entrepôts communautaire et logistique</i>		<i>5 177</i>	<i>30</i>	<i>717</i>	<i>1 500</i>	<i>830</i>	<i>1 100</i>	<i>1 000</i>
Réhabilitation friche BALSAN	AP-2022-FRICHBALSAN	37 325	412	5 664	4 530	11 757	9 609	5 353
<i>dont acquisition en VEFA du bâtiment 6</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont aménagement paysager</i>		<i>2 830</i>	<i>0</i>	<i>455</i>	<i>2 375</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont parking, abords et espace public</i>		<i>2 750</i>	<i>0</i>	<i>950</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 800</i>	<i>0</i>
<i>dont travaux préparatoires et mesures conservatoires</i>		<i>4 289</i>	<i>354</i>	<i>3 335</i>	<i>0</i>	<i>100</i>	<i>500</i>	<i>0</i>
<i>dont financement et études</i>		<i>132</i>	<i>58</i>	<i>74</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont aménagement de la maison Varaigne</i>		<i>3 800</i>	<i>0</i>	<i>390</i>	<i>690</i>	<i>1 920</i>	<i>800</i>	<i>0</i>
<i>dont réhabilitation bâtiment flockage</i>		<i>23 524</i>	<i>0</i>	<i>460</i>	<i>1 465</i>	<i>9 737</i>	<i>6 509</i>	<i>5 353</i>
Réhabilitation GARE	AP-2023-REHAGARE	9 224	0	224	1 000	1 500	6 500	0
<i>dont création passerelle</i>		<i>9 224</i>	<i>0</i>	<i>224</i>	<i>1 000</i>	<i>1 500</i>	<i>6 500</i>	<i>0</i>
Total		64 340	1 600	10 719	11 054	16 225	18 389	6 353

Il est précisé que le détail entre postes au sein de chacune des AP telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus n'est présenté qu'à fins d'information. Au plan budgétaire, les AP seront proposées au vote par opération.

Par ailleurs, et hors gestion pluriannuelle, il est précisé que certaines opérations d'équipement seront proposées en 2024 pour un vote par chapitre d'opération.

✓ Les équilibres de gestion et le financement des dépenses d'équipement

La construction budgétaire en fonctionnement permettra de dégager 9,7 M€ de transferts à la section d'investissement. L'amortissement des subventions d'équipement reçues, ainsi que l'utilisation, à compter de 2023, de la faculté de neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées viendront minorer l'autofinancement budgétaire de 3,15 M€.

L'épargne brute s'établira à 6,5 M€ (contre 7,9 M€ au BP 2023).

Les subventions d'investissement à percevoir en 2024 sont évaluées à 2,26 M€ et le FCTVA à 2 M€.

Les produits des cessions sont évalués à 1,5M€.

Un emprunt d'équilibre de 22,8 M€ sera inscrit.

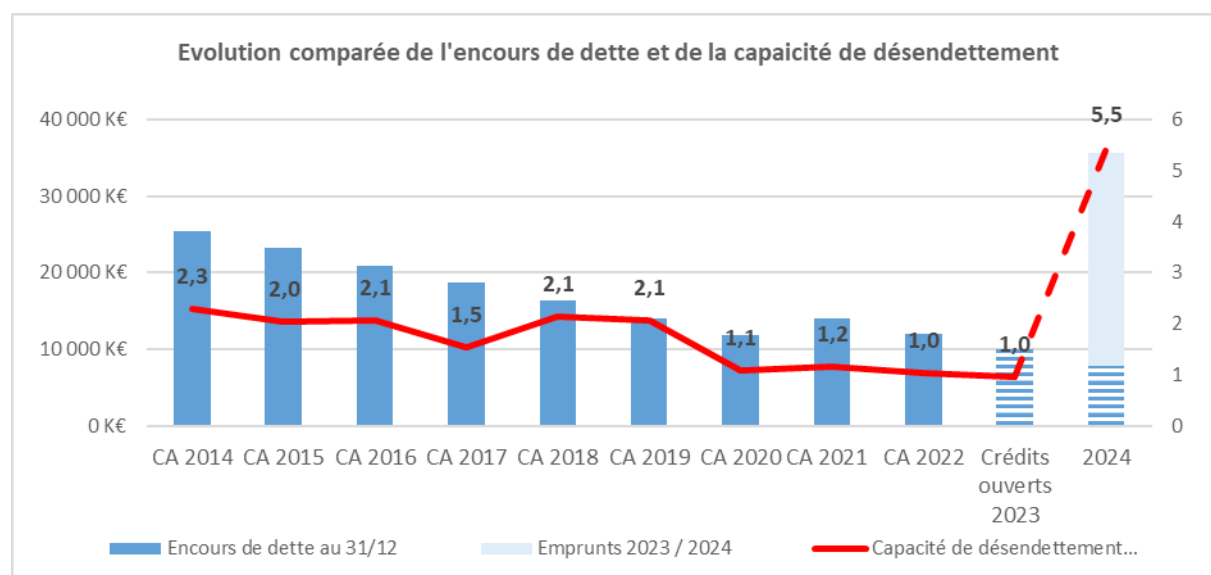
Ce montant constitue un maximum qui sera ajusté lors de la reprise des résultats 2023 au budget 2024.

e) Mise en perspective

La maîtrise des équilibres de gestion du budget principal de l'agglomération constitue une priorité. Il s'agit en effet de la condition sine qua non de la poursuite d'une politique d'investissement volontariste, qui reste en adéquation avec les objectifs de bonne santé financière que se fixe l'agglomération.

Au-delà des variations conjoncturelles, il convient de rappeler que l'objectif reste de conserver une bonne maîtrise des ratios financiers de la Communauté d'agglomération, en premier lieu desquels la capacité de désendettement.

Le graphique ci-dessous met en perspective l'évolution de la formation de l'autofinancement sur l'ensemble de la période considérée.



en K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Crédits ouverts 2023	DOB 2024
Epargne Brute	11 044	11 358	10 082	12 129	7 598	6 788	10 892	12 115	11 446	10 348	6 520
Encours au 31	25 422	23 200	20 941	18 649	16 302	14 098	11 834	13 988	11 981	9 937	35 631

décembre											
Capacité de désendettement	2,3	2,0	2,1	1,5	2,1	2,1	1,1	1,2	1,0	1,0	5,5

La valeur du ratio de désendettement est projetée en 2024 en incluant l'encours consolidé à ce jour, la contractualisation en fin de gestion 2023 d'un emprunt de 5 M€ mobilisé en 2024, ainsi que la réalisation sur l'exercice 2024 de la totalité de l'emprunt d'équilibre de 22,8 M€ projeté en 2024.

Même dans le plus pessimiste des scénarios, la capacité prévisionnelle de désendettement de l'agglomération demeurera en 2024 bien inférieure au plafond national de référence fixé par l'État pour les communes et EPCI à fiscalité propre à 12 années d'autofinancement.

IV. Les budgets annexes

a) Budget annexe du service public de distribution de l'eau potable

➤ Equilibre budgétaire 2024

Le projet de budget 2024 s'équilibre en fonctionnement à 1 730 K€ dont 3 K€ en dépenses réelles contre 1 675 K€ de recettes réelles.

Chapitres	Recettes de fonctionnement	CA 2022	BP 2023	DOB 2024	DOB 2024 / BP 2023
013	Atténuations de charges	24 570 €	0 €	0 €	0,00%
70	Surtaxe communautaire	1 558 775 €	1 650 000 €	1 580 000 €	-4,24%
74	Subventions d'exploitation	3 419 €		6 589 €	
75	Autres produits de gestion courante	87 792 €	89 000 €	88 500 €	-0,56%
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 674 555 €	1 739 000 €	1 675 089 €	-3,68%

Chapitres	Dépenses de fonctionnement	CA 2022	BP 2023	DOB 2024	DOB 2024 / BP 2023
011	Charges à caractère général	89 077 €	113 058 €	162 840 €	44,03%
012	Charges de personnel	80 284 €	85 149 €	79 629 €	-6,48%
65	Autres charges de gestion courante	3 €	10 005 €	5 €	-99,95%
66	Charges financières	92 072 €	85 839 €	79 796 €	-7,04%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		261 436 €	294 051 €	322 270 €	9,60%

L'exploitation permettra de générer 1 408 K€ d'autofinancement qui permettront :

- D'assurer le remboursement de la dette en capital (182 K€)
- De financer des dépenses d'équipement (1 171 K€).

Chapitres	Dépenses d'investissement	CA 2022	BP 2023	DOB 2024	DOB 2024 / BP 2023
16	Remboursement de la dette	171 663 €	177 000 €	182 000 €	2,82%
20,21,23 et 204	Dépenses d'équipement	877 627 €	1 267 949 €	1 170 819 €	-7,66%
Total dépenses réelles d'investissement		1 049 290 €	1 444 949 €	1 352 819 €	-6,38%

➤ Effectifs et masse salariale

Budget annexe Eau Effectifs (en ETP)		CA 2022	CA 2023 estimé	DOB 2024
Technique	fonctionnaires	3	2	2
	contractuels			
Total		3	2	2

Budget annexe Eau Effectifs (en ETP)	CA 2022	CA 2023 estimé	DOB 2024
Catégorie A			
Catégorie B	1	1	1
Catégorie C	2	1	1
Total	3	2	2

Budget annexe Eau Masse salariale (en K€)	CA 2022	CA 2023 estimé	DOB 2024
Rémunérations	32	37	38
régime indemnitaire	10	8	8
Autres indemnités	0	0	0
Charges patronales	33	28	26
Total	74	73	72

➤ Structure de l'encours de dette et profil d'extinction.

Exposition au risque de taux de l'encours de dette au 31 décembre 2023

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	2 079 911 €	100,00%	3,89%
Ensemble des risques	2 079 911 €	100,00%	3,89%

Répartition par prêteur de l'encours de dette existant au 31 décembre 2023

Prêteur	CRD	% du CRD
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	1 388 792 €	66,77%
SOCIETE GENERALE	522 945 €	25,14%
BANQUE POPULAIRE	128 527 €	6,18%
CAISSE D'EPARGNE	39 647 €	1,91%
Ensemble des prêteurs	2 079 911 €	100,00%

Profil d'extinction de la dette



b) Budget annexe du service public d'assainissement

➤ Equilibre budgétaire 2024

Le projet de budget 2024 s'équilibre en fonctionnement à 2 993 K€ dont 780 K€ en dépenses réelles contre 2 903 K€ de recettes réelles.

Chapitres	Recettes de fonctionnement	CA 2022	BP 2023	DOB 2024	DOB 2024 / BP 2023
013	Atténuations de charges	26 510 €	0 €	0 €	0,00%
70	Surtaxe communautaire	2 995 654 €	3 301 200 €	2 861 200 €	-13,33%
74	Subventions d'exploitation	22 403 €	0 €	23 642 €	
75	Autres produits de gestion courante	5 €	5 €	5 €	0,00%
77	Produits exceptionnels	17 408 €	17 408 €	18 408 €	5,74%
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 061 980 €	3 318 613 €	2 903 255 €	-12,52%

Chapitres	Dépenses de fonctionnement	CA 2022	BP 2023	DOB 2024	DOB 2024 / BP 2023
011	Charges à caractère général	123 456 €	204 342 €	147 000 €	-28,06%
012	Charges de personnel	162 601 €	168 781 €	172 687 €	2,31%
65	Autres charges de gestion courante	1 €	5 €	5 €	0,00%
66	Charges financières	498 245 €	478 833 €	458 826 €	-4,18%
67	Charges exceptionnelles	0 €	1 000 €	1 000 €	0,00%
68	Dotations aux provisions	195 €	- €	- €	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		784 497 €	852 961 €	779 518 €	-8,61%

L'exploitation permettra de générer 2 214 K€ d'autofinancement qui permettront :

- D'assurer le remboursement de la dette en capital (491 K€)
- De financer des dépenses d'équipement (1 633 K€)

Chapitres	Dépenses d'investissement	CA 2022	BP 2023	DOB 2024	DOB 2024 / BP 2023
16	Remboursement de la dette	473 751 €	482 000 €	491 000 €	1,87%
20,21,23 et 204	Dépenses d'équipement	1 626 494 €	1 983 652 €	1 632 737 €	-17,69%
Total dépenses réelles d'investissement		2 100 245 €	2 465 652 €	2 123 737 €	-13,87%

➤ Effectifs et masse salariale

Budget annexe Assainissement Effectifs (en ETP)		CA 2022	CA 2023 estimé	DOB 2024
Technique	fonctionnaires	3	3	3
	contractuels			
Médico-technique	fonctionnaires	1	1	1
	contractuels			
Total		4	4	4

Budget annexe Assainissement Effectifs (en ETP)	CA 2022	CA 2023 estimé	DOB 2024
Catégorie A	1	1	1
Catégorie B	2	2	2

Catégorie C	1	1	1
Total	4	4	4

Budget annexe Assainissement Masse salariale (en K€)	CA 2022	CA 2023 estimé	DOB 2024
Rémunérations	73	82	86
régime indemnitaire	28	28	27
NBI, SFT	0	0	0
Autres indemnités	0	0	0
Charges patronales	54	57	60
Total	156	166	173

➤ Structure de l'encours de dette et profil d'extinction.

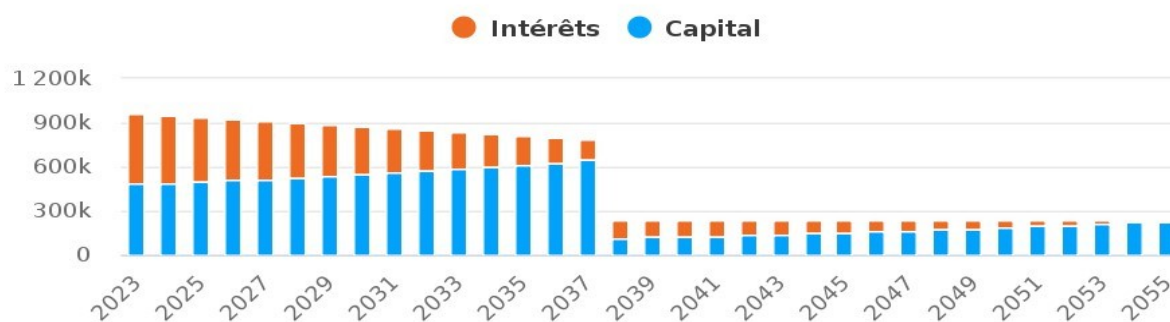
Exposition au risque de taux de l'encours de dette au 31 décembre 2023

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	10 845 672 €	100,00%	4,29%
Ensemble des risques	10 845 672 €	100,00%	4,29%

Répartition par prêteur de l'encours de dette existant au 31 décembre 2023

Prêteur	CRD	% du CRD
SOCIETE GENERALE	4 190 737 €	38,64%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	4 111 696 €	37,91%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	2 543 239 €	23,45%
Ensemble des prêteurs	10 845 672 €	100,00%

Profil d'extinction de de la dette



c) Budget annexe transports urbains

Le projet de budget 2024 s'équilibre en fonctionnement à 8 053 K€ dont 7243 K€ de dépenses réelles contre 7 383 K€ de recettes réelles (dont 1 367 K€ de subvention du budget principal). L'exploitation permettra de générer 140 K€ d'autofinancement.

Le budget 2024 retracera les masses financières à la délégation de service public.

Chapitres	Recettes de fonctionnement	CA 2022	BP 2023	DOB 2024	DOB 2024 / BP 2023
73	Impôts et taxes	5 826 228 €	5 400 000 €	6 000 000 €	11,11%
74	Dotations, subventions et participations	2 093 305 €	1 684 792 €	1 383 418 €	-17,89%
75	Autres produits de gestion courante	271 817 €	24 005 €	5 €	-99,98%
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 191 350 €	7 108 797 €	7 383 423 €	3,86%

Chapitres	Dépenses de fonctionnement	CA 2022	BP 2023	DOB 2024	DOB 2024 / BP 2023
011	Charges à caractère général	7 356 472 €	6 754 500 €	7 164 990 €	6,08%
012	Charges de personnel	43 438 €	62 292 €	53 428 €	-14,23%
014	Atténuations de produits	0 €	15 000 €	15 000 €	0,00%
65	Autres charges de gestion courante	3 473 €	6 005 €	10 005 €	66,61%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 403 383 €	6 837 797 €	7 243 423 €	5,93%

Les dépenses d'équipement sont attendues à 676 K€ dont 549 K€ d'investissement dédiés aux matériels (roulant y compris).

En complément de l'autofinancement, ces dépenses seront financées par la subvention d'investissement du budget principal de 593 K€.

Si à ce jour il n'y pas d'encours de dette bancaire supportée par le budget annexe transports urbains, il convient toutefois de préciser qu'en sa qualité d'autorité organisatrice de la mobilité, l'agglomération a perçu une avance remboursable à taux 0 % de l'État de 344 K€ en 2020. Son remboursement a débuté en 2022. Celui-ci s'étale sur 6 ans. Une annuité de 57 K€ sera inscrite en 2024. 172 K€ resteront à rembourser au titre de ce dispositif au 31 décembre 2024.

Chapitres	Recettes d'investissement	CA 2022	BP 2023	DOB 2024	DOB 2024 / BP 2023
10	Dotations fonds divers et réserves	290 402 €	- €	- €	0,00%
13	Subvention d'équipement	434 819 €	408 306 €	593 305 €	45,31%
Total recettes réelles d'investissement		725 221 €	408 306 €	593 305 €	45,31%

Chapitres	Dépenses d'investissement	CA 2022	BP 2023	DOB 2024	DOB 2024 / BP 2023
16	dette et assimilés	57 305 €	57 306 €	57 305 €	0,00%
20,21,23 et 204	Dépenses d'équipement	1 385 228 €	622 000 €	676 000 €	8,68%
Total dépenses réelles d'investissement		1 442 533 €	679 306 €	733 305 €	7,95%

➤ Effectifs et masse salariale

Budget annexe Transport Effectifs (en ETP)		CA 2022	CA 2023 estimé	DOB 2024
Administrative	fonctionnaires			
	contractuels		0,96	1
Technique	fonctionnaires	0,71		
	contractuels			
Total		0,71	0,96	1

Budget annexe Transport Effectifs (en ETP)	CA 2022	CA 2023 estimé	Prévisionnel 2024
Catégorie A	0,71	0,96	1
Catégorie B			
Catégorie C			
Total	0,71	0,96	1

Budget annexe Transport Masse salariale (en K€)	CA 2022	CA 2023 estimé	DOB 2024
Rémunérations	23	24	27
régime indemnitaire	8	10	11
NBI, SFT	1	0	0
Autres indemnités	0	0	0
Charges patronales	11	14	16
Total	43	49	53

➤ Budget annexe Mach 36

Les orientations budgétaires pour la salle multi activités pour 2024 s'inscrivent dans la continuité de l'exercice 2023 ;

les flux financiers inscrits sont donc les suivants :

- la redevance versée par le délégataire à la collectivité en contrepartie de la mise à disposition de l'équipement,
- la compensation versée par la collectivité au délégataire en contrepartie des obligations mises à sa charge,
- la taxe foncière, TEOM ainsi que sa refacturation au délégataire,
- la prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal de la collectivité,
- les dotations et amortissements de l'équipement,
- des dépenses d'investissement pour la part restant à charge de la collectivité,
- le versement d'une subvention d'équipement par le budget principal permettant de couvrir l'augmentation relative aux dépenses d'équipement en hausse par rapport à

2023.

Le projet de budget 2024 s'équilibre en fonctionnement à 812 K€ dont 756 K€ de dépenses réelles.
Les recettes seront composées de 704 K€ de prise en charge du déficit par le budget principal et d'une redevance de 108 K€ à verser par le délégataire à l'agglomération.

Chapitres	Recettes de fonctionnement	CA 2022	BP 2023	DOB 2024	DOB 2024 / BP 2023
70	Produits des services et du domaine	916 €	- €	- €	0,00%
7588	Autres produits de gestion courante	104 781 €	106 963 €	107 800 €	0,78%
75822	Prise en charge du déficit par le BP	758 287 €	664 537 €	703 858 €	5,92%
Total des recettes réelles de fonctionnement		863 984 €	771 500 €	811 658 €	5,21%

Chapitres	Dépenses de fonctionnement	CA 2022	BP 2023	DOB 2024	DOB 2024 / BP 2023
011	Charges à caractère général	89 301 €	46 500 €	71 658 €	54,10%
65	Autres charges de gestion courante	722 684 €	690 000 €	684 000 €	-0,87%
67	Charges exceptionnelles	12 559 €	- €	- €	0,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		824 544 €	736 500 €	755 658 €	2,60%

L'exploitation permettra de générer 56 K€ d'autofinancement qui permettront de financer autant de dépenses d'équipement.

En complément de l'autofinancement, ces dépenses seront financées par la subvention d'investissement du budget principal de 409 K€.

Chapitres	Recettes d'investissement	CA 2022	BP 2023	DOB 2024	DOB 2024 / BP 2023
13	Subvention d'équipement du BP	0 €	0 €	409 000 €	
Total dépenses réelles d'investissement		0 €	0 €	409 000 €	

Chapitres	Dépenses d'investissement	CA 2022	BP 2023	DOB 2024	DOB 2024 / BP 2023
20,21,23 et 204	Dépenses d'équipement	31 005 €	35 000 €	465 000 €	1228,57%
Total dépenses réelles d'investissement		31 005 €	35 000 €	465 000 €	1228,57%

d) Budget annexe Pépinière d'entreprises

Le projet de budget 2024 s'équilibre à 203 K€ en fonctionnement dont 153 K€ en dépenses réelles contre 201 K€ de recettes réelles (dont 75K€ de subvention du budget principal).

Chapitres	Recettes de fonctionnement	CA 2022	BP 2023	DOB 2024	DOB 2024 / BP 2023
013	Atténuations de charges	200 €	- €	- €	0,00%
75	Autres produits de gestion courante	181 361 €	198 502 €	200 635 €	1,07%
77	Produits exceptionnels	509 €	- €	- €	0,00%
Total des recettes réelles de fonctionnement		182 071 €	198 502 €	200 635 €	1,07%

Chapitres	Dépenses de fonctionnement	CA 2022	BP 2023	DOB 2024	DOB 2024 / BP 2023
011	Charges à caractère général	59 878 €	64 950 €	66 837 €	2,91%
012	Charges de personnel	70 403 €	73 852 €	86 093 €	16,58%
65	Autres charges de gestion courante	512 €	- €	5 €	
67	Charges spécifiques	733 €			

68	Dotations aux provisions	550 €	- €	- €	0,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		132 076 €	138 802 €	152 935 €	10,18%

L'exploitation permettra de générer 50 K€ d'autofinancement qui permettront :

- Le remboursement des cautions (3 K€) ;
- De financer des dépenses d'équipement (45 K€).

Chapitres	Recettes d'investissement	CA 2022	BP 2023	DOB 2024	DOB 2024 / BP 2023
16	Dépôts et cautionnement	3 033 €	1 000 €	- €	-100,00%
Total recettes réelles d'investissement		3 033 €	1 000 €	- €	-100,00%

Chapitres	Dépenses d'investissement	CA 2022	BP 2023	DOB 2024	DOB 2024 / BP 2023
16	Dépôts et cautionnement	2 842 €	3 000 €	3 000 €	0,00%
20,21,23 et 204	Dépenses d'équipement	23 435 €	56 700 €	44 700 €	-21,16%
Total dépenses réelles d'investissement		26 277 €	59 700 €	47 700 €	-20,10%

➤ Effectifs et masse salariale

Budget annexe Pépinières Effectifs (en ETP)		CA 2022	CA 2023 estimé	DOB 2024
Administrative	fonctionnaires	1	1	1
	contractuels	1	1	1
Total		2	2	2

Budget annexe Pépinières Effectifs (en ETP)	CA 2022	CA 2023 estimé	DOB 2024
Catégorie A	1	1	1
Catégorie B			
Catégorie C	1	1	1
Total	2	2	2

Budget annexe Pépinières / en K€	CA 2022	CA 2023 estimé	DOB 2024
Rémunérations	45	48	49
régime indemnitaire	4	7	12
Autres indemnités	0	0	0
Charges patronales	21	24	25
Total	70	78	86

e) Budget annexe Cap Sud

À ce stade de la construction, il n'y a pas de mouvement budgétaire prévu en 2024.

f) Budget annexe Colbert

Le projet de budget 2024 s'équilibre en fonctionnement à 629 K€ dont 190 K€ en dépenses réelles contre 570 K€ de recettes réelles.

Chapitres	Recettes de fonctionnement	CA 2022	BP 2023	DOB 2024	DOB 2024 / BP 2023
75	Autres produits de gestion courante	602 864 €	660 743 €	570 278 €	-13,69%
Total des recettes réelles de fonctionnement		602 864 €	660 743 €	570 278 €	-13,69%

Chapitres	Dépenses de fonctionnement	CA 2022	BP 2023	DOB 2024	DOB 2024 / BP 2023
011	Charges à caractère général	133 535 €	179 783 €	189 755 €	5,55%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		133 535 €	179 783 €	189 755 €	5,55%

L'exploitation permettra de générer 190 K€ d'autofinancement qui permettront de financer autant de dépenses d'équipement.

Chapitres	Dépenses d'investissement	CA 2022	BP 2023	DOB 2024	DOB 2024 / BP 2023
20,21,23 et 204	Dépenses d'équipement	347 317 €	480 960 €	380 523 €	-20,88%
Total dépenses réelles d'investissement		347 317 €	480 960 €	380 523 €	-20,88%

g) Budget annexe ZAC Ozans

Le projet de budget 2024 s'équilibre à 3 534 K€ en dépenses réelles (dont 1 615 K€ d'acquisition de parcelle et 1 800 K€ de travaux d'aménagement engendrés par l'acquisition de cette parcelle) contre 1 840 K€ (dont une prévision de cession à hauteur de 1 800 K€) de recettes réelles.

Chapitres	Recettes de fonctionnement	CA 2022	BP 2023	DOB 2024	DOB 2024 / BP 2023
70	Produits des services	294 €	400 €	1 800 400 €	450000,00%
75	Autres produits de gestion courante	32 401 €	45 603 €	39 800 €	-12,73%
Total des recettes réelles de fonctionnement		32 694 €	46 003 €	1 840 200 €	3900,17%

Chapitres	Dépenses de fonctionnement	CA 2022	BP 2023	DOB 2024	DOB 2024 / BP 2023
011	Charges à caractère général	49 565 €	73 630 €	3 533 830 €	4699,44%
Total dépenses réelles de fonctionnement		49 565 €	73 630 €	3 533 830 €	4699,44%

Annexe I – Éléments d'information relatifs à l'endettement.

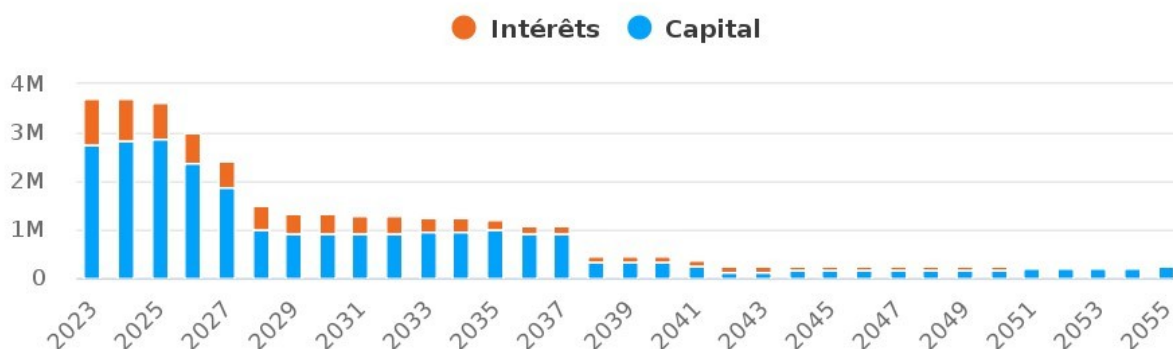
Les éléments présentés ci-dessous agrègent les caractéristiques essentielles de l'encours de dette de l'agglomération, **tous budgets consolidés** et en incluant l'avance à taux 0 consentie par l'État au budget annexe transports. L'ensemble de l'encours de dette est, tous budgets et produits confondus, classé A-1 au sens de la charte Gissler. Au 31 décembre 2023, il s'établira à 23 M€ (26 M€ au 31/12/2022).

Exposition au risque de taux de l'encours de dette existant au 31/12/2023

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	19 110 055 €	82,76%	3,97%
Variable couvert	1 800 000 €	7,79%	2,57%
Variable	2 182 182 €	9,45%	4,17%
Ensemble des risques	23 092 237 €	100,00%	3,88%

Répartition par prêteur de l'encours de dette existant au 31/12/2023

Prêteur	CRD	% du CRD
CREDIT FONCIER DE FRANCE	7 203 478 €	31,19%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	6 813 699 €	29,51%
SOCIETE GENERALE	4 634 641 €	20,07%
FINAMUR	1 764 647 €	7,64%
CAISSE D'EPARGNE	1 748 583 €	7,57%
Autres prêteurs	927 189 €	4,02%
Ensemble des prêteurs	23 092 237 €	100,00%



Suite à une discussion, le Conseil communautaire prend acte .

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2024 - 2026

Programmes Pluriannuels d'investissements en K€	2024	2025	2026
AC investissement	93	93	93
AC d'investissement (FONDS DE CONCOURS aux communes)	93	93	93
Aide	630	630	630
Aide de Châteauroux Métropole aux hébergements touristiques pour réfection des chambres et montée en gamme Aide a l'immobilier 2015-202	50	50	50
OPAH OPAHRU	500	500	500
Subventions AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES	80	80	80
Atlas	30	-	-
Atlas de la biodiversité	30	-	-
Balsan	4 530	11 757	9 609
Balsan aménagements paysagers BALS02	2 375	-	-
Balsan - Aménagement de la maison Varaigne	690	1 920	800
Balsan réhabilitation bâtiment flockage (MOE+ travaux)	1 465	9 737	6 509
parking, abords et espaces public	-	-	1 800
Travaux préparatoires et mesures conservatoires	-	100	500
Bat 670	40	40	40
Travaux Bâtiments Adm. et Tertiaires (Travaux et signalétique ZIAP DEOLS BATIMENT 670 + Centre Colbert + Pépinière d'Ets)	40	40	40
Banque de France	500	-	-
Banque de France (déménagement pépinière DMSP et archives	500	-	-
Blanche de fontarce	-	700	-
Soutien à l'investissement de Blanche de Fontarce accueil CTR	-	700	-
Centre Aquatique	331	150	150
Aménagement paysager des abords de Balsan'éo	130	-	-
Autres travaux techniques Balsané	201	150	150
Cérabati	3 320	1 510	1 100
démolition bat réserves muséales	450	-	-
Reconversion Cérabati :Aménagement du site CERABATI (voirie , sols, viab lot)	50	-	-
Reconversion Cérabati :Atelier relais	1 320	680	-
Reconversion Cérabati :Entrepôt logistique	550	230	1 100
Reconversion Cérabati :Entrepôts communautaires	950	600	-
Collecte	158	148	135
Acquisition de bennes de déchetteries	40	40	40
Autres installations, matériels et outillages techniques - ACHATS MATERIEL ET FOURNITURES DIVERSES - SERVICE COLLECTE	50	50	50
Autres matériels et outillages de voirie - ACHATS BACS - SERVICE COLLECTE	60	50	40
Système d'aide à l'exploitation de la collecte	8	8	5
colonnes aérienne	15	15	15
Acquisition de colonnes aériennes	15	15	15
Conservatoire	400	-	-
Accessibilité du Conservatoire	300	-	-
Conservatoire - rénovation de la salle Debussy	100	-	-
covoiturage	-	-	-
Aires de covoiturages	-	-	-
culture	247	317	317
Equinoxe - Salle de Spectacles et cinéma Apollo	180	250	250
Equipement Direction de la Culture	17	17	17
Travaux batiments culture	50	50	50
Déchet	1 065	15	55
contrôles accès déchetteries	5	5	5
local déchets dangereux déchetterie sablons	50	-	-
Travaux - DECHETERIES	10	10	10
Tri à la source des biodéchets	1 000	-	40
Energie	190	340	567
sas Châteauroux métropole énergie	177	297	524
CPE - CPE P3 - Bâtiments communautaires	13	13	13
Economie d'énergie	-	30	30
Prise de participation parc PV les étolières	-	-	-
Espaces publics	80	80	80
Aménagement paysager des giratoires rocade	40	40	40
Plantations arbres et arbustes	40	40	40
Foyer des jeunes travailleurs	-	1 683	1 683
Participation FJT (subvention)	-	1 683	1 683
Foncier	1 330	100	100
RHI - Acquisitions	230	-	-
Terrains nus - ACQUISITIONS FONCIERES AGGLO	1 100	100	100
Frais insertion	20	20	20
Frais insertion avis d'appel à la concurrence	20	20	20
Garage	15	15	-
installation de bornes de recharges électriques pour véhicule du pool	15	15	-

GEPU	2 677	2 051	4 250
Création bassins et réseau autres communes membres (GEPU)	1 600	1 000	-
Gepu Ville de Châteauroux (y compris bassin ampère -chardelièvre)	1 077	1 051	4 250
Jeux Olympiques	2 000	-	-
Accompagnement JO 2024	2 000	-	-
Logement social	200	200	250
Subventions - Aides +PLH	200	200	250
Licences, logiciels	255	200	200
Licences, logiciels, etc...	255	200	200
Mach 36	543	650	-
Subvention Mach 36 SSI	-	150	-
Subvention Mach renov GTB et travaux éclairage	543	-	-
Subvention siège Mach 36	-	500	-
Margotière	40	40	40
Travaux équipmts sportifs (MARGOTIERE)	40	40	40
matériels DGAs techniques	332	310	310
Autres installations, matériels et outillages techniques - Achat matériels services mutualisés	100	100	100
Autres matériels et outillages de voirie	32	10	10
Espaces verts urbains acquisition de matériels	200	200	200
Matériels informatique et bureau	615	290	490
Achat de copieurs	-	-	200
infrastructure réseau et wifi	450	-	-
Infrastructures réseau et serveurs	-	60	60
Matériel de bureau et informatique	165	200	200
Wifi public	-	30	30
mobilier services	80	80	80
Acquisition de mobilier sportif	35	35	35
Acquisition de mobilier urbain	35	35	35
Mobiliers et matériels divers sites agglo	10	10	10
mobilité	50	-	-
Navette autonome	50	-	-
parking	5	5	5
Travaux PARKING CENTRE COLBERT et USINE A GAZ	5	5	5
PCAET/CIT ERGIE	40	-	-
PCAET	40	-	-
Pistes cycl.	-	500	1 800
PISTES CYCLABLES	-	500	1 800
PLUI	150	50	100
PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL	150	50	100
PNRU	2 204	1 458	1 180
PNRU - Déploiement des PAV enterrés	130	570	380
PNRU- renouvellement urbain	248	145	145
PNRU-Espace public GEPU	1 826	743	655
Pôle gare	2 380	2 160	10 381
Aménagement espace public pôle gare Pierre Gautier	-	-	3 800
Création d'une passerelle	1 000	1 500	6 500
Seron démolition et réhabilitation des facades	1 380	660	-
Seron acquisitions	-	-	81
SIG	5	5	5
Acquisition données SIG	5	5	5
site internet	10	-	-
Nouveau site internet	10	-	-
subvention	603	4 743	3 304
Subvention Budget annexe transport	593	4 733	3 294
Subventions d'équipement aux organismes publics (Infrastructures haut débit)	10	10	10
Terrain	955	500	-
Terrains familiaux T2 (4x Déols)	900	-	-
Terrains familiaux T3 (2x Saint-Maur)	55	500	-
Tourneix	20	20	20
Entretien de la piste des Tourneix	20	20	20
Transports scolaires	8	8	8
Matérialisation des points d'arrêts	8	8	8
VAE	100	100	100
Aide acquisition Vélos électriques	100	100	100
véh collecte	700	250	350
matériel de transport - VEHICULES COLLECTE	700	250	350
véhicules	450	450	450
matériel de transport - véhicules	450	450	450
Vidéoprotection	10	10	10
Vidéoprotection - matériel	10	10	10
Voirie	3 803	6 240	8 215
avance Budget Ozans	1 694	4 000	4 000
AVENUE Jacques Chirac + OUVRAGE D ART	1 500	-	-

Butte BMX rempalcement des gardes corps	55	-	-
Etude pour suivi de la renaturation du ruisseau de la vallée aux prêtres	4	-	-
Frais d'Etudes - ETUDES VOIRIE	50	20	20
Réaménagement du FORUM Le poinçonnet	-	1 500	1 500
Réfection du pont Arago	150	-	1 975
Signalisation suite renouvellement couches de roulement	30	30	30
Travaux d'accessibilité domaine public	50	50	50
Travaux de voirie : renouvellement des couches de roulement	200	600	600
Travaux d'entretien sur voies ferrées et ITE	50	20	20
Travaux sur éclairage : réseaux et candélabres	20	20	20
Xautres	2	-	-
définisseurs aggro - Cité du numérique/Bâtiment de l'horlogerie	2	-	-
ZI-ZA	110	110	110
Travaux ZI-ZA	110	110	110
pépinière	-	4 000	-
réhabilitation de la pépinière ESPACE Voltaire	-	4 000	-
Total général	31 341	42 043	46 252

Le Président,

M. Gil AVÉROUS

Le Secrétaire de séance

M. Didier BARACHET